

Ne laissez pas vos IDÉES vous échapper !



CATALOGUE **FORMATIONS 2011**

STRATÉGIES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE | NOUVELLES TECHNOLOGIES | ÉVALUATION FINANCIÈRE & FISCALITÉ | LICENSING

IEEPI

INSTITUT **EUROPÉEN** **ENTREPRISE**
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Historique

MEMBRES FONDATEURS & ASSOCIÉS



Nos locaux
Parc d'innovation
1, rue Cassini 67400 ILLKIRCH

PARTENAIRES DE L'IEEPI

L'IEEPI développe, avec différents partenaires, des formations en région adaptées aux enjeux des PME : Délégations régionales de l'INPI, Midi-Pyrénées Innovation, ARI Picardie, RePi (Bretagne), Cnam Pays de Loire, Cetim ...

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

L'IEEPI développe des partenariats avec de nombreux acteurs internationaux : l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Office Africain de Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Office Ivoirien de Propriété Intellectuelle (OIFI), le Forum Francophone des Affaires (FFA), l'Office Russe de Propriété Intellectuelle (RGIIS).

L'IEEPI est régulièrement sollicité pour participer à des projets européens destinés à promouvoir la diffusion de la propriété intellectuelle et concevoir des programmes de formation innovants.

HISTORIQUE

L'IEEPI, Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle, a été créé en 2004 à Strasbourg à l'initiative du ministère de l'Industrie et de l'INPI.

L'institut met en œuvre des actions de formation sur les aspects stratégiques de la propriété intellectuelle à destination des entreprises, notamment des PME, des centres de recherche et des universités.

L'IEEPI se caractérise par le niveau élevé d'expertise de ses intervenants et par son offre de formation couvrant l'ensemble des thématiques liées à la protection et à la valorisation des innovations.

La localisation de l'IEEPI à Strasbourg va permettre la création d'un Pôle d'Excellence en Propriété Intellectuelle (PCPI) reconnu internationalement dans le domaine de la formation à la propriété intellectuelle.

Ce pôle va trouver sa concrétisation dans un avenir proche par la réunion des acteurs strasbourgeois de la propriété intellectuelle sur un même site géographique dans le centre de Strasbourg.

MEMBRES FONDATEURS & ASSOCIÉS

- le Ministère de l'Industrie
- l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)
- la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI)
- le Licensing Executives Society France (LES France)
- l'Institut des Mandataires Européens (epi)
- le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
- la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
- la Région Alsace
- le Conseil Général du Bas-Rhin
- la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)
- l'Université de Strasbourg
- M. Grégoire Carneiro, Inspecteur général au Ministère de l'Économie, des Finances, et de l'Industrie
- M. Christian Brevard, Président de Bruker Biospin, Membre de l'Académie des Technologies

Le Président de l'IEEPI est M. Christian Brevard.

Avant-propos



LE MONDE BOUGE : RÔLE CROISSANT DES PAYS ÉMERGENTS, DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TERTIAIRES, DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES, NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION...

Ce contexte de forte évolution met l'innovation au cœur du développement économique de nos entreprises : seule une plus-value constamment reconstituée permet d'accroître ses parts de marché.

Ces mutations amènent les entreprises à adapter leur modèle de croissance. L'innovation s'envisage désormais au travers des coopérations : recherche partenariale, investissement dans les clusters, open innovation.

Les droits de propriété intellectuelle deviennent des actifs comme les autres : ils s'achètent, se vendent, s'échangent, se louent, se troquent, se nantissent, se titrisent...

La sécurisation et la valorisation des innovations constituent dès lors un enjeu essentiel : elles impliquent la mise en place de stratégies de propriété intellectuelle et de transfert de technologies adaptées afin d'optimiser la création de valeur pour l'entreprise.

L'IEEPI accompagne ce mouvement en vous proposant des formations approfondies et innovantes que vous trouverez dans les pages qui suivent.

LA FORTE CROISSANCE DE L'IEEPI CONFIRME L'IMPORTANCE D'UN OUTIL DE FORMATION PERFORMANT DÉDIÉ AUX ASPECTS ÉCONOMIQUES ET STRATÉGIQUES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Nos principales missions sont les suivantes :

- Favoriser l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle (PI) par les acteurs de l'innovation : entreprises et particulièrement PME, acteurs de la recherche publique, structures d'aide à l'innovation.
- Proposer à ces mêmes acteurs une offre de formation de haut niveau sur les aspects managériaux et stratégiques de la PI.
- Favoriser la création et la diffusion en France et en Europe de formations à la PI innovantes, notamment sur le transfert de technologie et le Licensing.

L'attention particulière portée aux PME se traduit par des thématiques de formations spécifiques, la création d'un espace PME sur notre site et une tarification adaptée.

La positionnement unique de l'IEEPI, institut dédié aux aspects économiques et stratégiques de la PI, permet à la France de renforcer son leadership dans le domaine de la formation à la propriété intellectuelle.



Le Président

Christian Brevard

Président de Bruker Biospin,

Membre de l'Académie des Technologies



Le Directeur Général

Antoine Dintrich



CONSULTER
NOTRE SITE
INTERNET :

► WWW.IEEPI.ORG ◀

Retrouvez en quelques clics :

- L'intégralité de notre offre de formation,
- Le calendrier des formations,
- Les programmes de formation détaillés, par domaine,
- La possibilité de vous inscrire en ligne à nos formations,
- L'espace PI dédié aux PME,
- Les actualités récentes en propriété intellectuelle et les nouveautés de l'institut,
- Le lien vous permettant de vous inscrire à notre newsletter.

S'ABONNER À LA
NEWSLETTER
MENSUELLE



Grâce à la newsletter IEEPI, recevez directement par email les dernières actualités concernant la propriété intellectuelle, la vie de l'IEEPI et les prochaines formations.

AVEC L'IEEPI, FORMEZ-VOUS
POUR MIEUX INNOVER !



Sommaire

HISTORIQUE.....	P.02
AVANT-PROPOS.....	P.03
PÉDAGOGIE ET QUALITÉ.....	P.06
FORMATIONS SUR MESURE.....	P.07
LE CYCLE DIPLÔMANT.....	P.08
M1. Innovation et management des connaissances.....	P.09
M2. Gestion stratégique du capital intellectuel.....	P.10
M3. Négocier les contrats de protection et de transfert avec succès.....	P.11
M4. Audit économique et évaluation des droits de propriété intellectuelle.....	P.12
M5. Le litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques.....	P.13
LE CYCLE LICENSING.....	P.14
LES FORMATIONS COURTES.....	P.16

1 LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION

1.1. Manager la PI dans les PME.....	P.16	PME
1.2. Stratégies d'innovation des PME.....	P.17	PME
1.3. Brevets et publications : organiser et exploiter la veille.....	P.18	NOUVEAU
1.4. Innover grâce aux brevets.....	P.19	
1.5. Patent Mapping : la cartographie au service de votre stratégie.....	P.20	
1.6. Liberté d'exploitation : techniques et stratégies.....	P.21	

2 LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS

2.1. Brevet 1 : enjeux et étapes.....	P.22	
2.2. Brevet 2 : portée et stratégies.....	P.23	
2.3. Comment rédiger efficacement une demande de brevet ?.....	P.24	
2.4. Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA.....	P.25	
2.5. Marques et design : les bons réflexes.....	P.26	
2.6. Valoriser et défendre ses noms de domaine.....	P.27	
2.7. Défendre et protéger ses marques sur Internet.....	P.28	NOUVEAU
2.8. Droits de l'Internet et e-commerce.....	P.29	
2.9. Protéger et vendre les innovations non brevetables et le savoir-faire.....	P.30	
2.10. Stratégies de protection internationale.....	P.31	
2.11. Stratégies de PI en Asie.....	P.32	
2.12. Protéger et défendre sa PI en Chine.....	P.33	NOUVEAU

3 LA PI POUR COOPÉRER

3.1. Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations	P.34	NOUVEAU
3.2. Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	P.35	
3.3. Open-innovation et PI : les nouveaux modes de coopération	P.36	NOUVEAU
3.4. Réseaux sociaux : protégez votre image et votre PI.....	P.37	NOUVEAU

4 LA PI POUR VALORISER

4.1. Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie.....	P.38	
4.2. Contrats attachés au droit des brevets.....	P.39	
4.3. Pratique juridique des contrats attachés au droit des brevets (Juristes)	P.40	
4.4. Contrats attachés au droit des marques	P.41	
4.5. Contrats attachés aux droits d’auteur, au design et aux créations info.	P.42	
4.6. Contrats de recherche et de développement.....	P.43	
4.7. Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser.....	P.44	
4.8. Optimiser le processus de valorisation.....	P.45	NOUVEAU

5 MANAGER ET GÉRER LA PI

5.1. Audit PI et Due Diligence	P.46	
5.2. Evaluation financière des droits de PI.....	P.47	
5.3. Fiscalité de la propriété industrielle	P.48	
5.4. Manager les projets d’innovation en intégrant la PI	P.49	
5.5. Piloter la PI dans l’entreprise.....	P.50	
5.6. Gérer les inventeurs et les créateurs salariés	P.51	
5.7. Gestion financière et fiscale des marques et du design	P.52	NOUVEAU

6 LA PI POUR DÉFENDRE SES DROITS

6.1. Contrefaçon : agir et réagir	P.53	
6.2. Médiation : une autre approche de la résolution de conflits.....	P.54	NOUVEAU
6.3. Anticiper et gérer le risque du contentieux PI.....	P.55	

7 SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES

7.1. Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets informatiques.....	P.56	NOUVEAU
7.2. Droit d’auteur et droits de l’image : les points clés	P.57	
7.3. Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités	P.58	
7.4. Médicaments génériques : évolutions réglementaires et économiques.....	P.59	
7.5. La PI pour les achats techniques.....	P.60	NOUVEAU
7.6. Maîtriser l’anglais de la propriété intellectuelle	P.61	NOUVEAU

PRÉSENTATION DE L’OFFRE INPI.....	P.62
-----------------------------------	------

NOS FORMATEURS.....	P.63
---------------------	------

CALENDRIER DES FORMATIONS 2011	P.64
--------------------------------------	------

BULLETIN D’INSCRIPTION	P.65
------------------------------	------

CONDITIONS GÉNÉRALES	P.66
----------------------------	------

INFORMATIONS PRATIQUES	P.67
------------------------------	------

Pédagogie et qualité



VOTRE SATISFACTION : NOTRE 1^{ÈRE} PRÉOCCUPATION

- Les formations sont systématiquement soumises à une démarche d'évaluation dans le souci de vous satisfaire et d'améliorer nos prestations.
- A l'issue de chaque session, une évaluation individuelle est effectuée. L'analyse de ces évaluations est le meilleur moyen pour nous de mesurer l'utilité pratique de la session, les compétences acquises et la qualité globale de la formation suivie.

95,2 % de nos stagiaires sont satisfaits ou très satisfaits des formations IEEPI auxquelles ils ont participé durant le 1^{er} semestre 2010.

L'IEEPI FONDE SA DÉMARCHÉ PÉDAGOGIQUE SUR UNE EXIGENCE DE QUALITÉ

- L'IEEPI est un organisme de formation à la PI certifié ISO 9001:2008 pour l'activité « Formation professionnelle ».
- L'IEEPI est également qualifié OPQF (Qualification des organismes de formation), gage de qualité de nos formations.
- Nos formations à dominante juridique bénéficient de l'homologation du CNB (Conseil National Des Barreaux).



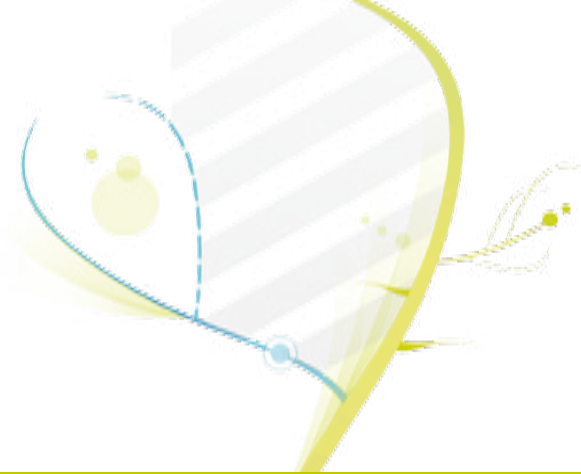
- **Qualité des infrastructures:** l'IEEPI est installé dans un bâtiment moderne de 4000 m² situé au cœur du parc d'innovation de Strasbourg sud, à proximité de l'aéroport et d'un dispositif hôtelier de qualité.

LA PÉDAGOGIE AU COEUR DE NOS FORMATIONS

Les 5 points clés de notre approche :

1. **Actualisation de l'offre permanente.** Nos équipes en veille permanente de l'actualité, ainsi que la mise en place de notre Conseil de Prospective et de Recherche (constitué des experts issus de l'entreprise et de la recherche), nous permettent d'anticiper et proposer des formations pointues et incontournables. Les nouvelles formations sont signalées dans le catalogue par : **NOUVEAU**
2. **Immersion au cœur du terrain.** Nos formations sont élaborées en étroite collaboration avec un réseau de spécialistes professionnels qui interviennent dans nos formations. Les enseignements sont revus et améliorés en permanence.
3. **Sélection minutieuse des formateurs.** Pour chaque thème traité, l'IEEPI fait intervenir les meilleurs spécialistes du moment sur des critères d'expertises techniques, compétences pédagogiques, expérience du terrain...
4. **Environnement pédagogique optimal.** Les participants bénéficient lors des formations de conditions pédagogiques professionnelles : taille de groupes volontairement limitée, méthodes pédagogiques variées (études de cas, simulations ...).
5. **Une attention particulière est apportée aux PME :** tant dans les thématiques abordées (thèmes de formation dédiés p.16 et 17) que dans les modalités d'organisation (cf. tarifs spécifiques p. 67).

Formations sur mesure



L'IEEPI VOUS PROPOSE LA CRÉATION DE FORMATIONS SUR MESURE ADAPTÉES À VOS OBJECTIFS

- Des formations en pleine adéquation avec vos besoins : adaptation à votre entreprise, à sa culture, à la population concernée, à ses enjeux et sa stratégie...
- Des prestations de qualité grâce à un réseau d'experts de haut niveau qui adapte en permanence ses interventions à l'évolution de l'actualité et des réglementations françaises et internationales.
- Une organisation souple et réactive des sessions de formation.
- Un suivi efficace : évaluation de la formation, bilan, recommandations.
- Toutes les formations présentées dans le catalogue peuvent être organisées dans votre entreprise, mais nous concevons également des formations sur-mesure, **selon la démarche suivante** :

vosre demande



LES AVANTAGES D'UNE FORMATION SUR MESURE

- Permettre la compréhension et la résolution des problèmes spécifiques à une organisation ou à un service.
- Renforcer la cohésion des équipes.
- Augmenter l'efficacité en introduisant de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de fonctionnement.
- Limiter les frais de formation et de déplacement.

ILS NOUS FONT CONFIANCE

- Entreprises : Delphi, Fives, Synkem, Total, Caddie, Bruker.
- Centres de recherche : CEA, IFP, ONERA, Institut Carnot UT, CEMAGREF.
- Universités : Aquitaine Valo, Lyon Science Transfert, Conectus Alsace, Valorpaca.
- Aides à l'innovation : ARI Picardie, MPI, Incubateur SEMIA.
- Pôles de Compétitivité : Alsace Biovalley, Medicen, Systematic, Cancer-Bio-Santé.

Contactez Aurélie Cadilhon pour mettre en place votre plan de formation intra-entreprise au 03 88 65 50 29.

Le Cycle diplômant



Promotion 2008-2009

OBTENIR LE DIPLÔME DANS LE CADRE DU DIF :

- Chaque module correspond à 20 heures de formation, soit une année de DIF.
- Vous pouvez suivre les 5 modules en utilisant 100 heures de DIF cumulées (variable selon les branches professionnelles).
- Les 5 modules peuvent être suivis sur 2 années consécutives.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE DIF,
APPELER EMMANUELLE AU 03.88.65.50.27

UN CURSUS NOVATEUR DE HAUT NIVEAU

L'objectif de ce cursus est d'offrir une formation d'excellence couvrant l'ensemble de la démarche d'innovation :

- Management des connaissances,
- Stratégies de protection internationale,
- Négociation et pratiques contractuelles,
- Evaluation et valorisation des droits de la PI,
- Gestion stratégique des litiges.

Il fait appel aux meilleurs professionnels du moment et s'appuie sur une pédagogie participative. Les études de cas et l'interaction entre les participants et l'équipe de formateurs sont privilégiées.

Ce cycle de formation bénéficie de l'expertise pédagogique des partenaires de l'IEEPI : CNCPI, ASPI, LES, Université de Strasbourg.

UN FORMAT PÉDAGOGIQUE FLEXIBLE

Le format du cycle diplômant, 5 modules de 3 jours répartis sur 6 mois, permet aux participants de concilier la formation avec leur emploi du temps professionnel.

Chaque module constitue une approche approfondie du thème étudié et peut être suivi séparément. Le suivi de l'ensemble des modules permet d'avoir une vision complète du processus de protection et de valorisation d'une innovation.

Les participants souhaitant postuler au diplôme peuvent suivre les 5 modules sur 2 années consécutives.

UNE FORMATION DIPLÔMANTE

Les stagiaires ayant suivi la formation dans son intégralité peuvent postuler au **Diplôme Universitaire (D.U.) «Stratégie de la propriété intellectuelle et innovation»** délivré par l'Université de Strasbourg.

Ce diplôme est conditionné par la remise d'un mémoire à l'issue de la formation. Le thème du mémoire est déterminé par le stagiaire en accord avec l'équipe pédagogique. Chaque stagiaire est suivi dans la réalisation de son mémoire par un enseignant-chercheur de l'Université ou par un professionnel du domaine concerné.

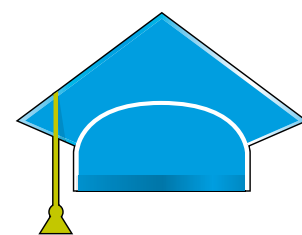
Les stagiaires désirant postuler au diplôme doivent s'acquitter de droits universitaires spécifiques (nous consulter).

DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR : UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



CYCLE DIPLÔMANT | MODULE 1.

**INNOVATION ET MANAGEMENT
DES CONNAISSANCES**



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

LA PI STIMULE LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

- L'innovation, clé du développement de l'entreprise
- Lire et exploiter un brevet : le cas « cornichons »
- Chercher les brevets dans les bases de données brevets
- Utiliser les brevets existants pour créer et innover
- Créer une marque, un design

JOURNÉE 2 :

COOPÉRER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES POUR INNOVER

- Formaliser les connaissances «au juste nécessaire»
- Partager les connaissances et développer les compétences
- Protéger les créations de l'entreprise
- Innover avec des partenaires

JOURNÉE 3 :

L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

- Economie de la connaissance et PI
- Implication sur les stratégies de protection et le transfert de technologies
- L'intelligence économique : quoi et pourquoi ?
- Mise en œuvre de la démarche d'intelligence économique

**DU 18 AU 20 MAI 2011
À STRASBOURG**

**PRIX : 1700 €
DURÉE : 3 JOURS**

OBJECTIFS

- Combiner innovation, PI et management des connaissances pour dynamiser l'entreprise.
- Savoir utiliser des outils simples pour s'informer, protéger les créations et coopérer avec des partenaires.
- Comprendre et s'approprier des techniques d'intelligence économique.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

Intervenants

Ce module est coordonné par Pierre BREESE, Mandataire en brevets européens, et fait intervenir notamment :

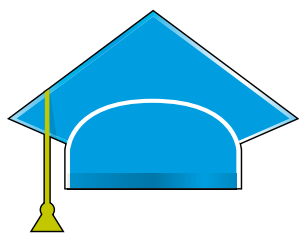
- Yann DE KERMADEC, Conseil en innovation.
- Patrick LLERENA, Professeur à l'Université de Strasbourg.

Pré-requis

Avoir une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposé des fondamentaux puis interactions avec les stagiaires autour d'un fil conducteur concret qui structure les interventions.



CYCLE DIPLÔMANT | MODULE 2.

GESTION STRATÉGIQUE DU CAPITAL INTELLECTUEL

**DU 15 AU 17 JUIN 2011
À STRASBOURG**

PRIX : 1700 €
DURÉE : 3 JOURS

OBJECTIFS

- Intégrer une démarche PI dans la stratégie de l'entreprise.
- Gérer un portefeuille de droits de PI.
- Piloter la PI dans l'entreprise.
- Manager les relations avec les inventeurs.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

Intervenants

Ce module est coordonné par Pierre GENDRAUD, Directeur de service PI dans l'industrie, ancien Président de l'ASPI, et fait intervenir notamment :

- Pascal CORBEL, Maître de conférences à l'Université de Versailles.
- Michel SANTI, Professeur de stratégie et de politique d'entreprise, HEC.

Pré-requis

Avoir une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposé des fondamentaux puis interactions avec les stagiaires autour d'un fil conducteur concret qui structure les interventions.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

- Les stratégies d'ouverture de la PI : un paradoxe ?
- Le brevet, un instrument aux rôles multiples
- La mise en œuvre d'une véritable stratégie brevet
- L'intégration des autres instruments de la PI

JOURNÉE 2 :

AU-DELÀ DE LA RECHERCHE DE RENTE, LE BREVET, UN OUTIL AU SERVICE DE TOUTES LES STRATÉGIES

- La notion de rente attachée à une innovation
- Exploitation interne ou externe ?
- Recommandations en terme de valorisation et de protection de l'innovation

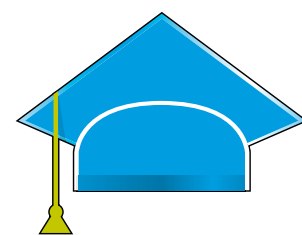
JOURNÉE 3 :

LA PLACE DE LA PI DANS L'ORGANISATION ET LE MANAGEMENT DES INVENTEURS

- Le management des inventeurs salariés de l'entreprise
- Le management de la PI dans l'entreprise
- L'organisation et l'animation de la fonction PI : témoignage du fonctionnement dans une entreprise

CYCLE DIPLÔMANT | MODULE 3.

NÉGOCIER LES CONTRATS DE PROTECTION ET DE TRANSFERT AVEC SUCCÈS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

DROIT DES CONTRATS INTERNATIONAUX

- Introduction au droit des contrats : étude d'un contrat-type
- Aspects généraux du droit des contrats internationaux et du droit communautaire
- Application pratique : étude d'un contrat et clauses spécifiques

JOURNÉE 2 :

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION ET APPLICATIONS SECTORIELLES

- Méthodes et tactiques de négociation
- Les nouvelles tendances du marché de la PI
- Exemple des pratiques de Licensing dans un grand groupe
- Exemple de négociation interculturelle

JOURNÉE 3 :

DROIT COMPARÉ ET POOLS DE BREVETS

- Aspects du droit comparé : France – Grande Bretagne et application aux contrats de Licence
- Contrats dans les pools de brevets et accords de R&D
- Exemples de contrats de savoir-faire et clauses financières

**DU 21 AU 23 SEPTEMBRE 2011
À STRASBOURG**

PRIX : 1700 €
DURÉE : 3 JOURS

OBJECTIFS

- Élaborer une stratégie contractuelle.
 - Anticiper les obstacles culturels d'une négociation.
 - Arbitrer entre une cession ou une licence de brevet.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

Intervenants

Ce module est coordonné par Patrice VIDON, Conseil en propriété industrielle et fait intervenir notamment :

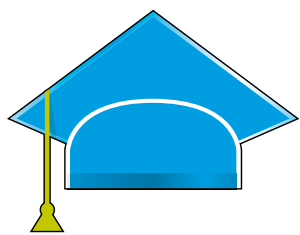
- Alfred CHAOUAT, Vice Président Licensing et propriété intellectuelle dans l'industrie, Président du LES France.
- Bertrand WARUSFEL, Avocat, Professeur à l'Université de Lille.

Pré-requis

Avoir une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposé des fondamentaux puis interactions avec les stagiaires autour d'un fil conducteur concret qui structure les interventions.



CYCLE DIPLÔMANT | MODULE 4.

AUDIT ÉCONOMIQUE ET ÉVALUATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**DU 19 AU 21 OCTOBRE 2011
À STRASBOURG**

PRIX : 1700 €
DURÉE : 3 JOURS

OBJECTIFS

- Déterminer le coût d'une protection.
- Évaluer un portefeuille brevets.
- Valoriser les brevets et marques.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

Intervenants

Ce module est coordonné par Christian NGUYEN VAN YEN, Conseil en propriété industrielle et fait intervenir notamment :

- Alain KAISER, Spécialiste de l'évaluation financière des droits de PI.
- Jean Sébastien LANTZ, Professeur à l'E.N.S.T. Paris.

Pré-requis

Avoir une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposé des fondamentaux puis interactions avec les stagiaires autour d'un fil conducteur concret qui structure les interventions.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

MESURER POUR MIEUX GÉRER

- Nouveaux enjeux – nouveaux marchés – nouveaux acteurs
- Nouveaux outils : l'audit de propriété intellectuelle
- Les réponses du responsable PI ou valorisation
- Exemples et cas pratique

JOURNÉE 2 :

LES TECHNIQUES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

- De la stratégie PI à la finance : financer l'innovation
- Elaboration d'un business plan
- Le risque et le coût du capital
- Différentes méthodes de mesure de la valeur des actifs immatériels

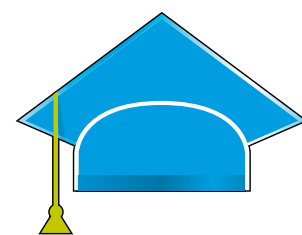
JOURNÉE 3 :

L'APPLICATION À UN PORTEFEUILLE DE BREVETS

- Les facteurs PI clés du succès d'un business plan
- Répartir la valeur au sein d'un portefeuille de brevets
- Cas pratique d'évaluation des brevets

CYCLE DIPLÔMANT | MODULE 5.

**LE LITIGE DE PI :
STRATÉGIES JUDICIAIRES ET
ASPECTS ÉCONOMIQUES**



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

LES LITIGES, ABOUTISSEMENT DES DROITS DE PI

- Le Licensing : stratégies judiciaires et aspects économiques
- La procédure judiciaire : l'organisation française, les demandes, la preuve
- Le litige : gestion de projet – objectifs stratégiques – identification des cibles
- Mock trial (simulation d'un litige) : présentation et constitution des groupes, préparation et mise en place d'une stratégie

JOURNÉE 2 :

STRATÉGIES DE LITIGE, OBJECTIFS ÉCONOMIQUES ET CIBLES

- Le litige : gestion du temps – coûts et investissements engendrés – choix du forum
- Mock trial : débriefing stratégie
- L'approche européenne des litiges

JOURNÉE 3 :

PLANNING DES INVESTISSEMENTS : QUELLES RESSOURCES POUR QUELS LITIGES ?

- Litiges : stratégies de réponses, stratégies de sortie, transactions
- Mock trial : préparation des plaidoiries, exposé des parties
- Mock trial : jugement et explication

**DU 23 AU 25 NOVEMBRE 2011
À STRASBOURG**

**PRIX : 1700 €
DURÉE : 3 JOURS**

OBJECTIFS

- Faire valoir ses droits et anticiper les armes de la concurrence.
- Intégrer le litige dans la stratégie de l'entreprise.
- Planifier les coûts engendrés par un litige.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

Intervenants

Ce module est coordonné par Grégoire DESROUSSEAUX, Avocat au Barreau de Paris, et fait intervenir notamment Marc BETHENOD, Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Avoir une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

Exposé des fondamentaux puis interactions avec les stagiaires autour d'un fil conducteur concret qui structure les interventions.

Le Cycle Licensing

L'IEEPI vous propose un cycle de 2 semaines de formation au Licensing développé avec le LES France :



CONTEXTE

Le Licensing est un métier très exigeant qui nécessite une grande expérience de terrain et la maîtrise de multiples règles tout en intégrant des pratiques internationales. C'est de ce constat qu'est venue l'idée de ce cours unique et original.

EXPERTISE LICENSING

Les experts sélectionnés sont très expérimentés et vont analyser pas à pas les aspects pratiques et les pièges liés aux transferts de technologies de produits (Licensing-in & out). Chaque étape sera analysée au travers de multiples cas ou de simulations et critiquée interactivement afin de renforcer la compréhension du processus et le contrôle des risques.

COMITE PÉDAGOGIQUE

Le comité pédagogique est constitué de professionnels issus de sociétés très actives internationalement et d'organismes réputés pour leur engagement dans la valorisation des transferts de technologies et de la propriété intellectuelle.

PARRAINAGE

Ce cursus a obtenu le parrainage du Ministère de l'Industrie, du Ministère de la Recherche, de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et de l'Association française des Spécialistes en Propriété industrielle de l'Industrie (ASPI).

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS SEMAINE 1 :

LUNDI

- Tendances mondiales en matière de Licensing in et out
- Comment évaluer la PI de la technologie que l'on veut acheter ou vendre ? Comment optimiser son portefeuille de brevets ?

MARDI

- Le marketing des brevets, comment se préparer à une opération de valorisation ? La boîte à outils indispensable
- Comment optimiser la fiscalité lors d'un transfert de technologie ou de marque dans les grands pays industrialisés ?

MERCREDI

- Méthodes d'évaluation financière de technologies
- Etude de cas

JEUDI

- Evaluation critique des outils d'analyse des brevets (innography, patent café, questel...)
- Bases d'analyse stratégique des brevets
- Comment préparer un dossier de valorisation et le valoriser au mieux ? Quelles méthodes utiliser ?

VENDREDI

- Simulation d'un premier contact et d'une négociation conflictuelle
- Négociation multiculturelle : l'exemple du Japon

CYCLE LICENSING

**CYCLE DE FORMATION
AU LICENSING**



**CONTENU DES ENSEIGNEMENTS
SEMAINE 2 :**

LUNDI

- Comment conduire la phase de Due Diligence et s'assurer que la technologie est exploitable ?
- Comment définir le cadre du transfert de technologie, de marque ou de modèle et le verrouiller par contrat ?

MARDI

- Analyser la proposition de licence
- Comment structurer une contre proposition ?

MERCREDI

- Méthodes et tactiques de négociation génériques
- Méthodes et tactiques de négociation appliquées à un contrat de licence : cas pratique

JEUDI

- Anatomie de contrats piégés. Etude de cas
- Comment prévenir et/ou manager les conflits survenant après la signature du contrat de licence ? Simulation d'un cas de litige en contrefaçon

VENDREDI

- Témoignage des pratiques de valorisation dans les industries automobile et électronique
- Comment éviter de perdre ce que l'on a gagné par la négociation ?

**DU 21 AU 25 MARS 2011 ET DU
23 AU 27 MAI 2011 À PARIS**

PRIX : 4800 €

DURÉE : 10 JOURS

OBJECTIFS

- Transmettre les réflexes et les modes d'action opérationnels qui optimiseront la création de valeur pour votre entreprise ou votre employeur lors d'opérations de transfert de technologie ou de produits.
- Vous informer des nouvelles tendances et techniques qui sont en train de révolutionner la pratique du Licensing.

PUBLIC

Responsables en transfert de technologies, chargés de valorisation, dirigeants de PME, chefs de projets, agents du développement économique et technologique, praticiens de la PI, ingénieurs ou chargés d'affaires, juristes et conseils.

Intervenants

Spécialistes Licensing de l'industrie, avocats, consultants, juristes.

Pré-requis

Avoir une pratique du Licensing (dans le secteur public ou privé).

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.1.

MANAGER LA PI DANS LES PME

LE 14 AVRIL 2011 À MONTPELLIER
LE 7 JUIN 2011 À TOULOUSE
LE 29 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Maîtriser les bases de la PI : concepts, repères et outils simples.
- Comprendre le rôle de la PI pour les différentes fonctions de l'entreprise et les principes de rédactions du « Manuel PI ».

PUBLIC

Dirigeants d'entreprise, managers d'entreprise (fonctions R&D, Achats, Finances, RH), partenaires du développement économique des entreprises, consultants, spécialistes PI.

Intervenant

Consultant spécialisé en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

TOUS LES MANAGERS « FONT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI) »

- Propriété intellectuelle : de quoi s'agit-il ?
- Toutes les fonctions de l'entreprise sont concernées
- Quelques repères simples sur la PI

LES PRINCIPAUX CAS D'UTILISATION DE LA PI

- Vos savoir-faire : comment les protéger et les valoriser ?
- Comment utiliser la PI pour mieux développer des produits et des services nouveaux ?
- Comment sécuriser votre stratégie d'exportation avec la PI ?
- Comment faire des achats gagnant/gagnant en intégrant bien la PI ?
- Comment réussir vos partenariats (techniques, commerciaux, financiers) grâce à la PI ?
- Comment réagir si vous êtes copié (ou attaqué pour copie) ?
- Comment évaluer les droits de PI quand on achète ou on vend une entreprise ?

MANAGER LA PI AU QUOTIDIEN

- Articuler trois niveaux : Stratégie – Organisation – Compétences
- Savoir coopérer efficacement avec les spécialistes PI
- Les principes de rédaction du « Manuel PI » de l'entreprise

CONCLUSION : LA PI, UN LANGAGE COMMUN POUR BIEN COOPÉRER

LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.2.

STRATÉGIES D'INNOVATION DES PME



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

- Economie libérale
- Marketing
- Return On Investment (R.O.I.)

LES LOGIQUES DE MARCHÉ ET LA RENTABILITÉ

SE POSITIONNER PAR RAPPORT AUX CONCURRENTS (MÉTHODE GÉNÉRALE)

COMMENT POSITIONNER UNE INNOVATION TECHNOLOGIQUE

IMPLICATIONS MARKETING OPÉRATIONNEL

MODÈLES DE STRATÉGIE

- Enjeux stratégiques pour une PME innovante
- Erreurs à éviter
- Facteurs clés de succès
- Implications en termes de politique de P.I.

LES STRATÉGIES

- Stratégie de croissance intensive
- Stratégie d'attaque frontale
- Stratégie de partenariat négocié

LE 21 OCTOBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Former les participants à une méthodologie marketing de valorisation de l'activité de R&D mobilisant la propriété industrielle.
- Leur apporter les outils permettant, à partir d'une innovation de rupture, de bâtir un business plan stratégique de valorisation.

PUBLIC

Dirigeants d'entreprise, responsables des grandes fonctions de l'entreprise (Stratégie, R&D, Achats, Finances, RH), spécialistes de la propriété intellectuelle, partenaires du développement économique des entreprises, consultants.

Intervenant

Consultant en stratégie d'entreprise et stratégie d'innovation.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.3.

BREVETS ET PUBLICATIONS : ORGANISER ET EXPLOITER LA VEILLE

LE 3 FÉVRIER 2011 À PARIS
LE 20 SEPTEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Connaître les principales sources d'IST (information scientifique et technologique) et leurs caractéristiques.
- Détecter les informations importantes, y compris non technologiques, contenues dans les brevets et publications.
- Mettre en œuvre une stratégie de recherche et une méthodologie d'analyse associée pour aboutir aux informations stratégiques clés selon la problématique de départ (benchmark, diversification, stratégie concurrentielle, applications émergentes).
- Connaître quelques outils d'analyse pour les documents IST.

PUBLIC

Ingénieurs, représentants des départements de R&D, Veille, Marketing stratégique, Propriété Intellectuelle.

Intervenant

Expert en veille stratégique, en modélisation économétrique et statistique.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES SOURCES D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (IST)

- Les sources structurées : bases de données spécialisées brevets et publications
 - Revue des principales bases, payantes et gratuites
- Les autres sources d'information technologique :
 - Presse économique, sites spécialisés, bases de projets
- Revue des principaux champs et données présents dans ces documents (titre, abstract, mots clés, auteur, coauteur, adresse, date, etc.)

COMMENT COLLECTER L'IST PERTINENTE PAR RAPPORT À UNE PROBLÉMATIQUE DONNÉE ?

- Définition des objectifs : dans quelles situations y avoir recours ? pour répondre à quelles questions types ?
- Mise au point des stratégies de recherche et de collecte des documents (champs interrogeables et booléens, abstract versus full text)
- Quelques outils pour stocker une base IST

COMMENT EXPLOITER L'IST ET QUELLES INFORMATIONS STRATÉGIQUES EN RETENIR ?

- Etudes de cas :
 - Benchmark et positionnement
 - Tendances sectorielles
 - Diversification, recherche d'applications et de nouveaux marchés
 - Détection des concurrences alternatives
 - Analyse de la stratégie et des partenariats des concurrents
 - Identification d'experts et leaders d'opinion
 - Détection d'applications émergentes et signaux faibles

QUELQUES OUTILS POUR FACILITER L'ANALYSE D'UNE BASE D'IST

- Statistiques
- Data mining
- Lexico-sémantique

LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.4.

INNOVER GRÂCE AUX BREVETS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

INNOVATION : LES ATOUTS DU BREVET POUR L'INNOVATION

- Lire un brevet
- Lire un brevet vite et bien
- Définir le territoire protégé par les revendications

CHERCHER DANS LES BASES BREVETS

- Les différents types de recherches (état de l'art, veille technologique...)
- Trouver rapidement des brevets pertinents dans les bases de données
- Recherches dans les bases brevets avec les participants

CRÉER DE NOUVELLES SOLUTIONS TECHNIQUES

- Utiliser les brevets existants pour créer de nouvelles solutions techniques
- Identifier rapidement ce qui peut être breveté

JOURNÉE 2 :

FORMALISER LES SOLUTIONS CRÉÉES

- Formaliser les améliorations techniques avec un outil simple « le mémo innovation »
- Exercice de formalisation en binôme

PARTAGER LES CONNAISSANCES

- Partager et enrichir les idées et les innovations
- Capitaliser les connaissances
- Manager la confidentialité

PROTÉGER LES INNOVATIONS

- Que protéger ? Pourquoi ? Quand ? Comment ?
- Droits et devoirs des inventeurs
- Coopération entre inventeurs et service PI
- Faire respecter ses droits et se défendre

VALORISER LES INNOVATIONS

- Valoriser ce que l'on a protégé
- Coopérer avec des partenaires extérieurs

LES 4 ET 5 OCTOBRE 2011 À PARIS

PRIX : 1120 €

DURÉE : 2 JOURS

OBJECTIFS

- Orienter un projet d'innovation.
 - Faire un état de l'art.
- Créer de nouvelles solutions et les formaliser.
 - Capitaliser les connaissances.
- Protéger et valoriser les innovations.

PUBLIC

Chefs de projets innovation, chefs de produits, responsables marketing, ingénieurs R&D, chercheurs, agents de développement économique et technologique des entreprises.

Intervenants

- Consultant spécialisé en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle.
 - Responsable PI dans l'industrie.
- Chef de produit bases de données brevets.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés.
- Travaux pratiques en binômes à partir des expériences et des problématiques des auditeurs.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.



LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.5.

PATENT MAPPING : LA CARTOGRAPHIE AU SERVICE DE VOTRE STRATÉGIE

LE 21 JUIN 2011 À PARIS
LE 5 OCTOBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Connaître les nouveaux outils informatiques de recherche dans les bases de données brevets.
- Connaître les nouvelles méthodes de cartographie de brevets.
- Utiliser ces outils et méthodes pour identifier les partenaires, licenciés et contrefacteurs éventuels.

PUBLIC

Responsables de service PI, conseils en propriété industrielle, chargés de valorisation, responsables de transfert de technologies.

Intervenant

Expert en veille stratégique, en modélisation économétrique et statistique.

Pré-requis

- Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.
- Avoir la pratique des bases de données brevets.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

TYPOLOGIE DES OUTILS DE PATENT MAPPING

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX PRODUITS EXISTANTS

EXEMPLES D'UTILISATION, AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES PRINCIPAUX OUTILS

COMMENT GÉRER LA COMPLÉMENTARITÉ DES SOLUTIONS EXISTANTES POUR OPTIMISER SES RECHERCHES ?

L'APPORT STRATÉGIQUE DES OUTILS DE CARTOGRAPHIE

- Analyse concurrentielle
- Positionnement de portefeuilles de brevets
- Identification de partenaires, licenciés et contrefacteurs éventuels

EXEMPLE D'UTILISATION DANS LE CONTEXTE D'UN « POLICY MIX » DE PI

LA PI POUR DYNAMISER L'INNOVATION | 1.6.

LIBERTÉ D'EXPLOITATION : TECHNIQUES ET STRATÉGIES



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION ?

- Définition
- Contexte et enjeux de la liberté d'exploitation : lors d'un projet de R&D ou d'exploitation industrielle

RÉALISER UNE ÉTUDE DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION

- La définition du cadre de l'étude
- La recherche de brevets et la sélection des brevets pertinents
- L'évaluation préalable des risques
- L'évaluation de la portée et de la validité des brevets pertinents sélectionnés
- L'étude des risques réels
- L'analyse des solutions envisageables

STRUCTURE DE LA CONSULTATION EN LIBERTÉ D'EXPLOITATION

QUELLES SONT LES STRATÉGIES ENVISAGEABLES FACE À UN BREVET GÊNANT ?

- Négocier, contourner, contester, négliger

VERROUILLER LES CONTRATS

- Lettres de confort
- Clause usuelle de garantie de fournisseurs
- Contrat de garantie, incluant une clause spécifique de garantie
- Clauses générales d'achat d'entreprise

GESTION DES ÉTUDES EN LIBERTÉ D'EXPLOITATION

- Conservation
- Mise à jour, actualisation et suivi dans le temps
- Diffusion, problèmes de confidentialité

LE 9 JUIN 2011 À PARIS
LE 20 OCTOBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la liberté d'exploitation.
- Savoir conduire une étude de liberté d'exploitation en matière de brevets et rechercher l'information.
 - Connaître les stratégies alternatives suite à l'étude faite.
- Gérer les documents et analyses produits lors de la liberté d'exploitation.

PUBLIC

Directeurs juridiques, juristes, responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, directeurs R&D, chefs de projets, responsables valorisation.

Intervenant

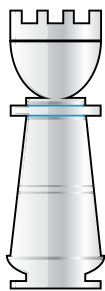
Conseil en propriété industrielle ou
Responsable PI dans l'industrie.

Pré-requis

Maitriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.1.

BREVET 1 : ENJEUX ET ÉTAPES

LE 29 MARS 2011 À PARIS
LE 21 JUIN 2011 À PARIS
LE 13 OCTOBRE À NANTES
LE 15 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Situer la place et le rôle du brevet dans une politique de propriété intellectuelle.
- Comprendre la relation entre les brevets et les autres droits de propriété intellectuelle.
- Connaître les principales étapes de la vie du brevet.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique, ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les brevets d'invention.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PLACE DU BREVET DANS LE DISPOSITIF DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LES ENJEUX ET PRINCIPES DU BREVET

- Qu'est ce qu'un brevet et qu'est ce qu'une invention relevant d'un brevet ?
- Qu'apporte un brevet pour son titulaire, qu'entraîne-t-il pour les challengeurs ?
- Quelles relations y a-t-il entre brevet, savoir-faire, marque, modèle ?
- Quelles relations y a-t-il entre contrefaçon et concurrence déloyale ?
- Comment lire et comprendre un fascicule de brevet ?

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA VIE DU BREVET

- Quels sont les choix possibles lorsque l'on a réalisé une invention ?
- Quelles sont les différentes phases et quels sont les états d'un brevet ?
- Que faire face à un brevet adverse ?
- Comment déposer un brevet : les différentes procédures

LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.2.

BREVET 2 : PORTÉE ET STRATÉGIES



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

COMPRENDRE LA PORTÉE DU BREVET

- Qu'est ce que la nouveauté, l'activité inventive ?
- Qu'est ce que l'homme du métier ?
- Quelle est la relation entre brevet, secret, norme ?
- Analyser la structure d'un brevet
- Comprendre la portée des revendications et l'importance de leur rédaction

COMMENT STRUCTURER UNE STRATÉGIE BREVET ?

- L'étude en liberté d'exploitation : comment faire face à un brevet adverse et quelles sont les alternatives stratégiques ?
- Principes concernant la contrefaçon : comment évaluer une contrefaçon (l'équivalence...), la saisie-contrefaçon, les dommages et intérêts ?
- Pourquoi et en quoi les brevets sont-ils d'ordre stratégique ?
- Les axes de valorisation possibles

LE 30 MARS 2011 À PARIS
LE 22 JUIN 2011 À PARIS
LE 16 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle économique du brevet et l'importance de sa rédaction.
- Acquérir la méthodologie pour faire face à un brevet concurrent.
- Comprendre le rôle stratégique des brevets.

PUBLIC

Toute personne de formation scientifique ou juridique (ingénieurs, chercheurs, juristes non spécialisés...) ayant une expérience en matière de brevet.

Intervenant

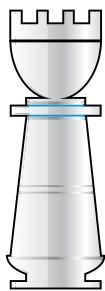
Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Avoir une expérience en matière de brevet ou avoir suivi la journée « Brevet 1 : Enjeux et étapes ».

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.3.

COMMENT RÉDIGER EFFICACEMENT UNE DEMANDE DE BREVET ?

LE 5 AVRIL 2011 À PARIS
LE 8 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Prendre en compte les objectifs stratégiques du dépôt du brevet dès sa rédaction.
- Anticiper les difficultés de procédure et d'exploitation.
- Associer l'inventeur à la recherche d'antériorités et à la définition de la portée du brevet.
- Anticiper les risques de contournement.

PUBLIC

Inventeurs, responsables PI ou R&D, correspondants brevets en entreprise ou laboratoire de recherche, collaborateurs de services PI ou de service de valorisation universitaire, ingénieurs brevet, conseils en PI, avocats, conseils en innovation.

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés, exercices et études de cas.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA STRUCTURE DU BREVET

- Description
- Dessin
- Revendications

L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE CHACUNE DES PARTIES DU BREVET : LES ERREURS À ÉVITER

ANALYSER LES DONNÉES FOURNIES PAR L'INVENTEUR ET FORMALISER L'INVENTION

- Approche fonctionnelle
- Approche descriptive
- Interprétation des revendications et équivalents techniques
- Exercice pratique d'analyse d'une invention simple et de détermination des caractéristiques revendiquées ; impact des choix sur la portée et la validité de la protection

RÉDIGER LES REVENDICATIONS

- En tenant compte de l'état de la technique
- En anticipant les difficultés de procédure
- En anticipant les risques de contournement
- Analyse et commentaire des Directives aux Examineurs de l'Office Européen des Brevets
- Spécificités de la pratique américaine en matière de rédaction des revendications

EXERCICE PRATIQUE À PARTIR D'UN PRODUIT INNOVANT

PRÉSENTATION D'UNE MÉTHODE OPTIMISANT L'INTERVENTION DE L'INVENTEUR ET CELLE DU RÉDACTEUR DU BREVET POUR UNE QUALITÉ RÉDACTIONNELLE OPTIMALE ET UN COÛT INTERNE ET EXTERNE MAÎTRISÉS

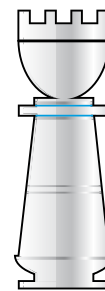
DOCUMENTS INTERNES RECOMMANDÉS POUR ÉVITER LES DIFFICULTÉS FUTURES

ETUDE DE CAS

- Interprétation de revendications
- Application de la théorie des équivalents

LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.4.

DÉPOSER DES BREVETS ET DÉFENDRE SES DROITS AUX USA



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

SYSTÈME AMÉRICAIN DES BREVETS : TYPES DE DEMANDES ET DÉPÔTS

- Inventions brevetables
- Provisional / Non-provisional
- Non-provisional Applications
 - Inventeurs (qui considère-t-on comme inventeur ?)
 - Declaration et IDS (Information Statement Disclosure)
 - Preliminary Amendment
 - Revendication de la priorité d'une demande antérieure étrangère ou US
- Continuing Applications : Continuation / Divisional / CIP
- Durée de vie du brevet et coût

JOURNÉE 2 :

LA PROCÉDURE D'OBTENTION DE BREVET AUX ÉTATS-UNIS

- Offices Actions
- Critères de brevetabilité aux US
- Réponse à Office Action / Interviews
- Délivrance et annuités
- RCE et Appeal
- Actions de tiers
- Corrections post-délivrance
- Interferences / Double-patenting

COMPARAISON DES SYSTÈMES EUROPÉEN ET AMÉRICAIN

- Nouveauté
- Détermination date
- Activité inventive / Non-obviousness
- Droit de priorité
- Systèmes juridiques différents : inventeurs, bonne foi, amendements
- Organisation judiciaire et déroulement du litige aux US

LES 24 ET 25 MARS 2011 À PARIS
LES 18 ET 19 OCTOBRE 2011 À PARIS

PRIX : 1120 €
DURÉE : 2 JOURS

OBJECTIFS

Comprendre et utiliser au mieux la procédure de dépôt de brevets américaine et défendre ses droits.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, responsables et collaborateurs de service PI, juristes généralistes ou de cabinets spécialisés, avocats.

Intervenants

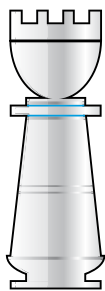
- Ingénieur brevet, qualifié US Patent Agent.
 - Mandataire en brevets européens, qualifié US Patent Agent.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle (français et international).

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.5.

MARQUES ET DESIGN : LES BONS RÉFLEXES

LE 10 FÉVRIER 2011 À PARIS
LE 15 SEPTEMBRE 2011 À PARIS
LE 15 NOVEMBRE 2011 À BORDEAUX

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions régissant les marques, dessins et modèles, droit d'auteur.
- Comprendre comment les intégrer dans sa stratégie de protection.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique, ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les marques, dessins et modèles et droit d'auteur.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

POURQUOI SE PROTÉGER ?

- Rappel des enjeux

COMMENT SE PROTÉGER ET À QUELLES CONDITIONS ?

- Marques
 - Présentation des différents types de marques
 - Objet et critères de protection
 - Les recherches à effectuer
 - Quand et où se protéger ? (dépôt national, communautaire, international)
 - Durée des droits
- Dessins et modèles : problèmes de divulgation, exclusions de protection
 - Objet et critères de protection
 - Que déposer ?
 - Où se protéger ? (dépôt national, communautaire, international)
 - Quand déposer : les pièges à éviter et les éléments de stratégie à prendre en compte avant de déposer
 - Durée des droits
- Droit d'auteur
 - Catégories et nature des œuvres
 - Conditions de protection
 - Preuve des droits
 - Les attributs du droit d'auteur
 - Titularité des droits d'auteur
 - Durée des droits

LA COMPLÉMENTARITÉ DES DROITS

CAS PRATIQUE

- Illustration par une mise en situation reprenant la création d'une marque ou d'un design

CONCLUSION : RAPPEL DES POINTS CLÉS

LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.6.

VALORISER ET DÉFENDRE SES NOMS DE DOMAINE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Définition, utilité
- Lien avec les droits de la PI

L'ENVIRONNEMENT

- Organisations, composantes et acteurs du Domain Name System
- Principes de fonctionnement

STRATÉGIE DE NOMMAGE

- Définitions des besoins de l'entreprise
- Conditions de validité d'une marque et d'un nom de domaine

LE PROCESSUS DE CRÉATION DE NOUVELLES EXTENSIONS

- Panorama général et calendrier
- Créer votre propre extension internet : questions à se poser et profil des critères ICANN

LES IDENTIFIANTS À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

- Les différents signes distinctifs à disposition de l'entreprise
- Définition et protection juridique des noms de domaine
- Atteintes aux marques sur internet : usage de la marque dans les liens commerciaux / la parodie de marques sur internet
- Les procédures arbitrales de règlement des litiges

GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE NOMS DE DOMAINE

- Vérification des droits existants
- Principes de bonne gestion / adaptation aux nouvelles et aux futures extensions
- Surveillance et défense du portefeuille de noms de domaine

LE 16 SEPTEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Connaître la protection juridique des noms de domaine et savoir créer de nouvelles extensions.
- Comprendre comment gérer un portefeuille de noms de domaine et quel usage en faire sur internet.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, négociateurs, conseils, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenants

- Conseil en propriété industrielle.
- Consultant de l'AFNIC.

Pré-requis

Maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.7.

DÉFENDRE ET PROTÉGER SES MARQUES SUR INTERNET

LE 31 MAI 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Sécuriser la présence d'une entreprise sur internet.
- Mettre en place une politique de défense et de protection des marques sur internet.
- Savoir identifier les menaces et y répondre par les actions appropriées.

PUBLIC

Juristes PI en cabinet ou en entreprise, responsables marketing, communication ou e-commerce en entreprise, responsables informatique.

Intervenant

Consultant spécialisé dans les technologies internet.

Pré-requis

Connaître les bases juridiques en matière de propriété intellectuelle (marques, droit d'auteur).

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Le système des noms de domaine
- Les évolutions en cours dans le système de nommage
- Les évolutions dans l'utilisation d'internet

LES ATTEINTES SUR INTERNET

- Cybersquatting, typosquatting, namesquatting
- Phishing et pharming
- Contrefaçon et tromperie
- Fausse affiliation
- Atteinte à l'image
- Autres cas : pornographie, détournement de clientèle, réseaux sociaux

L'USAGE DE LA MARQUE PAR DES TIERS LÉGITIMES

- L'usage par des tiers liés à l'entreprise : filiales, licenciés, affiliés, distributeurs revendeurs
- L'usage à titre d'information
- L'usage à titre de critique ou de parodie

LA DÉFENSE DES DROITS DE MARQUE SUR INTERNET

- Les stratégies de défense
 - La détection des atteintes : organiser sa veille
 - Définir le périmètre de défense, formaliser sa politique et mettre en place les procédures à appliquer
- Les moyens d'action
 - Les noms de domaine : procédures extrajudiciaires
 - Les sites au contenu litigieux : les voies d'action
 - Les procédures judiciaires

LA PROTECTION DES DROITS DE MARQUE SUR INTERNET

- La stratégie :
 - Définir une politique de réservation d'identifiants sur internet
 - Définir les règles de mise en ligne de contenu
 - Formaliser et mettre en place les procédures de réservation
- La gestion au quotidien
 - Gestion d'un portefeuille d'identifiants sur les réseaux sociaux
 - Valider et contrôler l'utilisation de la marque par les tiers, contrôler les contrats de prestation

LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.8.

DROITS DE L'INTERNET ET E-COMMERCE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA RESPONSABILITÉ DES ACTEURS D'INTERNET

- Panorama de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique
- Responsabilité des exploitants de sites web et des intermédiaires techniques
- Droit et devoirs des internautes
- Panorama de la jurisprudence française actuelle

LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

- Régime juridique des activités commerciales sur internet
- Responsabilité des e-marchands
- Contrats en ligne (BtoB et BtoC) et preuve électronique
- Régime de la publicité et du spamming
- Réforme en attente

INTERNET ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Qualification et protection des sites web
- Protection des noms de domaines
- Droit d'auteur et contenu de sites web
- Cession des droits d'auteur et web
- Téléchargement et loi HADOPI

INTERNET ET LA PROTECTION DES PERSONNES

- Internet et les libertés individuelles
- Anonymat, droit à l'oubli et loi LOPSI 2
- Internet, informatique et libertés :
quelles déclarations CNIL ?
- Internet et le monde du travail
 - Nouvelles technologies dans l'entreprise
 - Prévention des dérives
 - Respect des libertés individuelles des salariés
 - Droit syndical et internet/intranet

LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Vérifier la légalité des sites web.
- Analyser l'application des droits de PI sur le web.
 - Comprendre la responsabilité des acteurs de l'internet.
 - Identifier les mesures de protection à mettre en œuvre.
- Identifier les obligations déclaratives obligatoires et les sanctions des infractions.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, dirigeants, personnels d'encadrement et de décision, responsables de service de propriété industrielle, responsables de service marketing et commercial, juristes, chefs de projet Internet, webmasters.

Intervenant

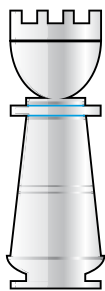
Avocat spécialisé dans le domaine des TIC.

Pré-requis

Maîtriser les principes du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.9.

PROTÉGER ET VENDRE LES INNOVATIONS NON BREVETABLES ET LE SAVOIR-FAIRE

**LE 17 FÉVRIER 2011
À SOPHIA-ANTIPOLIS
LE 16 JUIN 2011 À PARIS**

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche de protection des innovations non brevetées.
- Maîtriser les procédures permettant de les valoriser.

PUBLIC

Dirigeants et cadres de PME, chargés de valorisation, responsables R&D, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LE PATRIMOINE INNOVANT NON BREVETÉ

- Identification : technologies non brevetables ou non brevetées (logiciels non brevetables, biotechnologies, Internet), méthodes d'affaires, savoir-faire, secrets de fabrique, présentations d'informations, concepts
- Avantages et inconvénients (par rapport à l'invention brevetée)

COMMENT PROTÉGER ET SÉCURISER CE QUI N'EST PAS BREVETÉ ?

- La formalisation et la traçabilité des innovations
- La gestion des informations (procédures internes, cahiers de création, cahiers de laboratoire, échanges avec l'environnement extérieur, outil informatique)
- Le dossier technique
- Accords de confidentialité (ou de secret)
- Contrats de recherche
- Clauses liées aux contrats de travail : salariés, intérimaires, stagiaires, doctorants

LES ASPECTS JURIDIQUES

- Le droit français et européen
- Cas des Etats-Unis et de la Chine
- Les conventions internationales

TRANSFERT OU COMMUNICATION DU SAVOIR-FAIRE

- Précautions, séquençement
- Contrats de communication (« licence ») de savoir-faire

EXEMPLES, DISCUSSION ET BONNES PRATIQUES

LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.10.

STRATÉGIES DE PROTECTION INTERNATIONALE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

LA PROTECTION DE DÉPART : LA MULTIPLICITÉ DES CHOIX

LES ERREURS À ÉVITER

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉFINIR VOTRE STRATÉGIE

- Définir la stratégie de l'entreprise
- La diffusion de l'information stratégique
- Les délais
- Choix réversibles / choix irréversibles
- Les relations avec les concurrents et les confrères
- Apprécier l'efficacité des droits de PI dans les pays de marché

LES CONTRATS (BREVETS)

- Politique contractuelle et accords de coopération

JOURNÉE 2 :

LES MARQUES

- Marque, marque internationale, marque communautaire

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉFINIR VOTRE STRATÉGIE : SPÉCIFICITÉS DES MARQUES

LES CONTRATS (MARQUES)

- Politique contractuelle et accords de coopération

LES LITIGES (BREVETS, MARQUES)

- Les éviter
 - Etude de la validité des droits antérieurs gênants
 - Les oppositions
- Les gérer
- Les terminer : la transaction

LES ASPECTS FINANCIERS (BREVETS, MARQUES)

- La propriété industrielle est un investissement
- Les coûts normaux
- Les coûts exceptionnels

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU SPÉCIALISTE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DU CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE AVEC L'ENTREPRISE (BREVETS, MARQUES)

LES 22 ET 23 SEPTEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 1120 €

DURÉE : 2 JOURS

OBJECTIFS

- Repérer des aides à la décision en matière de stratégie internationale.
- Clarifier les intérêts et limites des différents outils juridiques à disposition.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, juristes généralistes, juristes des cabinets spécialisés, partenaires de l'innovation : incubateurs, cellules de valorisation, Oséo, ARIST, universitaires.

Intervenants

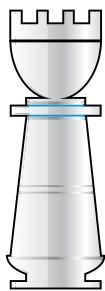
- Responsable PI dans l'industrie.
- Juriste PI dans l'industrie.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle (France et international).

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.11.

STRATÉGIES DE PI EN ASIE

LES 9 ET 10 JUIN 2011 À PARIS

PRIX : 1120 €

DURÉE : 2 JOURS

OBJECTIFS

- Connaître les aspects juridiques et aspects culturels de la propriété intellectuelle dans les principaux pays asiatiques.
- Identifier les forces et limites des règles d'acquisition des droits.
- Savoir organiser sa politique PI et exploiter sa PI.
- Appréhender les stratégies efficaces de lutte contre la contrefaçon.

PUBLIC

Responsables export, consultants export, responsables et cadres de services PI & services Licensing/Business Développement, conseils en propriété industrielle, juristes et avocats.

Intervenants

- Responsable PI dans l'industrie.
- Conseil en propriété industrielle (Shanghai et Bangkok).
- Mandataire en brevets européens, Senior Counsel d'un cabinet de PI chinois.
- Conseil en propriété industrielle (Europe, Asie).

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

RÈGLES D'ACQUISITION ET STRATÉGIES DE GESTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ASIE

- Aspects juridiques et aspects culturels de la propriété intellectuelle en Asie
- Qui dépose des demandes de brevet et de marque en Asie ?
- Forces et limites des règles d'acquisition des droits dans les principaux pays asiatiques
- Panorama des prises de droit par secteur (mécanique, chimie-bio, technologies de l'information)
- L'acquisition des droits : démarches et recommandations
- Comment organiser sa politique PI pour commercer avec l'Asie (veille, Benchmarking) ?

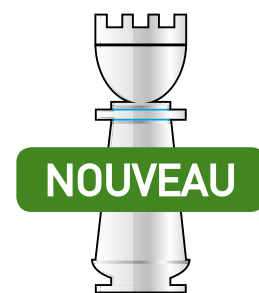
JOURNÉE 2 :

EXPLOITATION ET DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ASIE

- Licensing out : le cas du programme de licence de brevets des lecteurs DVD
- Exemple de négociation de licence avec le gouvernement chinois
- Revue d'un exemple de contrat de licence avec une société chinoise
- Licensing out au Japon et en Corée
- Exercice de communication avec un licencié
- La défense des droits par les voies judiciaires, administratives ou douanières
- Stratégies efficaces de lutte contre la contrefaçon : exemples appliqués

LA PI POUR PROTÉGER SES CRÉATIONS | 2.12.

PROTÉGER ET DÉFENDRE SA PI EN CHINE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

CONTEXTE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Aspects juridiques
- Aspects culturels

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU DISPOSITIF LÉGISLATIF ET JUDICIAIRE

L'ACQUISITION DES DROITS EN CHINE

- Brevet et modèle d'utilité
- Marques et design
- Forces et limites
- Recommandations

LA DÉFENSE DES DROITS EN CHINE

- Voies judiciaires
- Voies administratives
- Voies douanières

STRATÉGIES EFFICACES DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON : EXEMPLES APPLIQUÉS

LE 29 MARS 2011 À TOULOUSE
LE 30 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €
DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques du marché de la PI en Chine et son évolution.
 - Maîtriser les principales caractéristiques de l'acquisition des droits de PI en Chine.
 - Mettre en œuvre des actions efficaces de lutte contre la contrefaçon.

PUBLIC

- Responsables et cadres de services PI, responsables export, conseils en propriété industrielle, avocats, juristes.

Intervenants

- Responsable PI dans l'industrie.
- Mandataire en brevets européens, Senior Counsel d'un cabinet de PI chinois.

Pré-requis

Maîtriser les bases de la propriété industrielle et avoir une expérience pratique du secteur.

Pédagogie

- Exposés et mise en situation.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR COOPÉRER | 3.1.

LES BONNES PRATIQUES PI POUR RÉUSSIR LES COOPÉRATIONS

LE 16 MARS 2011 À PARIS
LE 29 SEPTEMBRE 2011 À MARSEILLE

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Identifier les facteurs clés de succès des coopérations : opportunités et risques.
- Identifier les acteurs clés d'une coopération et leur rôle.
- Savoir utiliser la PI comme un « langage commun » pour bien coopérer et aboutir à des coopérations « gagnant/gagnant ».

PUBLIC

Responsables de projet de coopération, responsables scientifiques, responsables techniques, responsables R&D, responsables de valorisation, chercheurs, porteurs de projet, acheteurs, juristes, structures d'accompagnement (gouvernance de pôles de compétitivité, CCI).

Intervenants

- Consultant spécialisé en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle.
- Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

UN PROJET DE COOPÉRATION : UN PROJET « PAS COMME LES AUTRES » !

- Projet « classique » - projet d'innovation - projet de coopération
- Facteurs clés de succès pour un projet de coopération : opportunités et risques, acteurs clés et rôles, aspects PI (secret, brevets, contrats...)

PRÉPARER LA COOPÉRATION

- Les bonnes questions à se poser :
 - Sur quoi veut-on coopérer ? Pourquoi ?
 - Avec qui veut-on coopérer ? Pourquoi ?
 - Que pouvons nous y gagner ou perdre ?
 - Que peut y gagner ou perdre le partenaire ?
- Mise en situation sur un cas de coopération classique

MANAGER LE PROJET DE COOPÉRATION, AU QUOTIDIEN

- Manager le projet à trois niveaux : stratégie, organisation, management des personnes
- Bien organiser, à tous les niveaux, la prise de décision et la traçabilité des décisions

MANAGER LES INFORMATIONS AVANT ET PENDANT LA COOPÉRATION

- Mener, de manière concourante, trois activités complémentaires :
 - Création
 - Capitalisation des connaissances
 - Protection des connaissances créées
- Mise en pratique avec le « mémo-innovation »

CONCLUSION : « PARÉ POUR L'AVENTURE » DE LA COOPÉRATION ?

LA PI POUR COOPÉRER | 3.2.

**SÉCURISER LE TRAVAIL
COLLABORATIF ET LES ACCORDS
DE CONSORTIUM**



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

SE PRÉPARER AUX ENJEUX DU PARTENARIAT

- Protéger les innovations
- Sécuriser la R&D et ses droits antérieurs
- Etat des lieux
- Organiser les règles du jeu

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

- Se préparer au processus de négociation du partenariat :
 - Pratiques de négociation
 - Accords pré-contractuels
 - Accord de consortium
 - Accord de concession de licence
 - Spécificités des partenariats interculturels
- Faciliter la mise en œuvre et anticiper le futur du partenariat :
 - Propriété et exploitation des résultats
 - Anticiper le futur du partenariat et les risques de conflits
 - Gestion des partenariats

CONCLUSION : POINTS CLÉS ET BONNES PRATIQUES

LE 15 FÉVRIER 2011 À RENNES
LE 16 JUIN 2011 À LYON
LE 17 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Acquérir une meilleure visibilité et compréhension du processus de partenariat.
 - Assurer la sécurisation et la pérennisation du travail collaboratif.
- Maîtriser la rédaction et l'exploitation des contrats de partenariat et accords de consortium en matière de propriété intellectuelle.

PUBLIC

Acteurs et porteurs de projets du secteur public et privé, des pôles de compétitivité, dirigeants et cadres de direction, chefs de projets, direction études et recherche, chercheurs, chargés de valorisation.

Intervenant

Mandataire en brevets européens ou avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Avoir un minimum de pratique en matière de propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR COOPÉRER | 3.3.

OPEN-INNOVATION ET PI : LES NOUVEAUX MODES DE COOPÉRATION

LE 7 JUIN 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement des plateformes de créativité collaborative.
- Identifier les enjeux juridiques et économiques.
- Intégrer le recours à ces démarches dans les projets d'innovation.

PUBLIC

Responsables innovation, juristes, dirigeants d'entreprise, CCI, structures d'accompagnement des entreprises, consultants en innovation.

Intervenants

- Mandataire en brevets européens.
- Consultant spécialisé en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES NOUVEAUX MODES DE CO-OPÉTITION

- Crowdsourcing
- Plateforme d'intermédiation entre demandeurs de solutions techniques et experts
- L'innovation en réseau
 - Présentation des principales plateformes
 - Analyse de leur modèle économique et juridique
 - Comment utiliser au mieux ces nouveaux outils

LA GESTION DE PROJETS COLLABORATIFS

- La gestion d'un réseau
- L'appel à solution sur des plateformes de crowdsourcing
- La maîtrise des droits de PI

LE MANAGEMENT CONTRACTUEL DE L'INNOVATION COLLABORATIVE

- L'anticipation des risques
- La sécurisation des droits
- La gestion de la phase de négociation
- La contractualisation de projets collaboratifs

LA PI POUR COOPÉRER | 3.4.

RÉSEAUX SOCIAUX : PROTÉGEZ VOTRE IMAGE ET VOTRE PI



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

TOUR D'HORIZON DES RÉSEAUX SOCIAUX

- Présentation générale des réseaux sociaux
- Les différents types d'utilisation des entreprises
- Les différents types d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle (contrefaçon de marque, atteinte à l'image, contrefaçon de droit d'auteur)
- Les différents acteurs rencontrés

LES RÉSEAUX SOCIAUX : POINT DE VUE JURIDIQUE

- Le statut juridique des réseaux sociaux (France, UE, USA)
- Étude des conditions générales des réseaux sociaux
- Sécurité et données à caractère personnel
- Les litiges et la compétence des tribunaux
- Les réseaux sociaux comme outil juridique : preuves et moyens d'action

ÉVALUATION DES RISQUES JURIDIQUES

- Étude détaillée des différentes atteintes : username squatting, reprise de la marque, contenu de la page litigieux...
- Utilisation des réseaux sociaux dans le cadre professionnel (RH, données personnelles...)
- La responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des agissements de ses salariés

L'ENTREPRISE ACTEUR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : ÉVALUATION DES RISQUES JURIDIQUES

- Organiser sa présence sur les réseaux sociaux ; sécurisation des comptes et des identifiants
- Réseau mondial : les risques juridiques nationaux
- Conditions générales et particulières : « les règles du jeu »
- Utilisation commerciale et promotionnelle de Facebook : mode d'emploi
- La question de la propriété des données publiées

STRATÉGIES DE DÉFENSE ET DE PROTECTION

- Stratégies de défense : la détection des atteintes, le périmètre de défense, les différents moyens d'action pour faire cesser les atteintes
- Stratégies de protection : sécuriser ses identifiants, définir une politique de présence, et amender les conditions contractuelles (cession de droit d'auteur, contrats de licence)

LE 7 AVRIL 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Sécuriser la présence d'une entreprise sur les réseaux sociaux.
- Identifier et sensibiliser les différents acteurs d'un projet de présence sur les réseaux sociaux aux risques juridiques.
- Mettre en place les stratégies de défense et de protection des droits de PI sur les réseaux sociaux.

PUBLIC

Juristes PI en cabinet ou en entreprise, responsables marketing, communication, informatique ou e-commerce en entreprise, responsables juridiques agences web.

Intervenant

Consultant spécialisé dans les technologies internet.

Pré-requis

- Connaître le fonctionnement des réseaux sociaux.
 - Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
 - Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR VALORISER | 4.1.

LICENSING : PRÉPARER ET RÉUSSIR UN TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

LES 27 ET 28 JANVIER 2011 À PARIS
LES 13 ET 14 SEPTEMBRE 2011 À PARIS
LES 3 ET 4 NOVEMBRE 2011 À TOULOUSE

PRIX : 1120 €
DURÉE : 2 JOURS

OBJECTIFS

- Savoir préparer un dossier de valorisation et approcher les partenaires potentiels.
- Elaborer le contrat de licence.
- Connaître les développements récents dans le domaine du Licensing.

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, ingénieurs et collaborateurs de services recherche et développement ou valorisation, ingénieurs brevets, juristes.

Intervenants

- Conseil en propriété industrielle.
- Responsable PI dans l'industrie.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

COMMENT EXPLOITER ET PROFITER DES TENDANCES ACTUELLES

- Contexte
- Les enjeux stratégiques
- Les nouveaux modèles d'affaire

PRÉPARATION ET MODALITÉS DE RÉALISATION D'UN TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

- Définition du transfert de technologie
- Préparer un dossier de transfert

LES CONTRATS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

- Les différents types de contrats : brevet, logiciel, savoir-faire...
- La structure des contrats
- Les conditions de validité
- Les clauses essentielles et points à négocier
- Les problématiques de copropriété

JOURNÉE 2 :

CAS PRATIQUE : un contrat de licence sera analysé point par point afin de déterminer les points acceptables et ceux à renégocier. Une contre proposition sera élaborée et les avantages et inconvénients des différentes options seront étudiés.

LES AUTRES ASPECTS DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- Éléments d'évaluation de prix
- Contraintes juridiques (droit de la concurrence)
- Les conditions d'un transfert réussi (attitudes, suivi)
- Les autres modalités d'un transfert de technologie (consortium, patent pool...)

LA PI POUR VALORISER | 4.2.

**CONTRATS ATTACHÉS
AU DROIT DES BREVETS**



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

INTRODUCTION - DÉFINITIONS

- Les différents types de contrats
- Les modèles de contrats
- Préliminaires concernant la validité et l'interprétation des contrats

RÉDACTION DU CONTRAT

- Principes élémentaires
- Stipulations initiales
- Stipulations relatives à l'objet du contrat
- Stipulations relatives aux effets du contrat
- Stipulations finales et vie ultérieure du contrat

CONTRATS SPÉCIFIQUES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Remarques préliminaires
- Les divers types de contrats
- Les clauses importantes d'un contrat de licence
- Règlements d'exemption

JOURNÉE 2 :

LA NÉGOCIATION - INTRODUCTION

PRÉALABLE À LA NÉGOCIATION

PRINCIPE DE LA NÉGOCIATION

- Sept secrets d'une bonne négociation
- Techniques d'argumentation
- Les attitudes à adopter
- Stratégies

ACCORDS PRÉ-CONTRACTUELS

- Les pourparlers
- Accord de négociation
- Lettre d'intention
- Pré-accord (Memorandum of Understanding)
- Accord de préférence
- Accord cadre

CAS PRATIQUES ET QCM

LES 11 ET 12 OCTOBRE 2011 À PARIS

PRIX : 1120 €

DURÉE : 2 JOURS

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes et connaissances essentielles du droit.
- Appréhender la négociation et la rédaction des contrats en matière de brevets.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenants

- Avocat, Mandataire en brevets européens.
- Juriste PI.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR VALORISER | 4.3.

PRATIQUE JURIDIQUE DES CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DES BREVETS (JURISTES)

LE 10 MARS 2011 À STRASBOURG
LE 29 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Mieux maîtriser les principes théoriques et pratiques de la négociation.
- Améliorer la rédaction des contrats en matière de brevets.

PUBLIC

Juristes et/ou personnes ayant une connaissance approfondie du droit des contrats.

Intervenant

Avocat, Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Maîtriser le droit des contrats et les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

GÉNÉRALITÉS SUR LES CONTRATS ET SUR LA RÉDACTION DE CONTRATS

NÉGOCIATION ET ACCORDS PRÉCONTRACTUELS

- Préalables à la négociation
- Principes de négociation
- Accords précontractuels
 - Accord de négociation
 - Lettre d'intention
 - Pré-accord
 - Accord de préférence, accord cadre

GRANDS TYPES DE CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DES BREVETS ET CLAUSES IMPORTANTES

- Accord de confidentialité
- Contrats de licence de brevet
- Contrats de transfert de savoir-faire
- Contrats de recherche et de développement

CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DES BREVETS ET DROIT COMMUNAUTAIRE

CAS PRATIQUES

LA PI POUR VALORISER | 4.4.

**CONTRATS ATTACHÉS
AU DROIT DES MARQUES**



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

GRANDS PRINCIPES DU DROIT DES MARQUES

- Définition d'une marque
- Principe de spécialité
- Principe de territorialité
- Droit de priorité
- Exploitation de la marque
- Formalisme et mesures de publicité

PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

- Définition
- Principe de liberté contractuelle
- Obligation d'information
- Lettre d'intention
- Promesse de cession

CONTRAT DE CESSION

- Contexte d'une cession de marque
- Formalisme de la cession
- Identification des parties
- Identification de la marque
- Portée de la cession
- Droit de priorité
- Prix de cession
- Obligation et garanties des parties

CONTRAT DE LICENCE

- Définition
- Licence de marque – objet exclusif du contrat
- Licence de marque dans des contrats plus complexes

ACCORD DE COEXISTENCE

- Accord de non opposition ou de délimitation
- Danger
- Obligations couramment prévues dans les accords de coexistence

TRAVAUX PRATIQUES

LE 23 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Comprendre un contrat.
- Identifier les droits objet du contrat et leur étendue.
 - Eviter les principaux écueils.
- Identifier les principales lacunes.

PUBLIC

Chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenant

Avocat, Mandataire auprès de l'OHMI.

Pré-requis

Maitriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR VALORISER | 4.5.

CONTRATS ATTACHÉS AUX DROITS D'AUTEUR, AU DESIGN ET AUX CRÉATIONS INFORMATIQUES

LE 27 SEPTEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Comprendre un contrat attaché aux droits d'auteur, au design et aux créations informatiques.
- Identifier les droits objet du contrat et leur étendue.
- Éviter les principaux écueils et identifier les principales lacunes.

PUBLIC

Chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenant

Avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Échanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

PRINCIPES GÉNÉRAUX EN DROIT D'AUTEUR, DROITS VOISINS ET DROIT DES DESSINS ET MODÈLES

- Principes régissant le droit d'auteur
- Principes régissant les droits voisins
- Le droit sui generis des bases de données
- Principes régissant le droit des dessins et modèles

PROBLÉMATIQUES DU DROIT D'AUTEUR ET DU DROIT DES DESSINS ET MODÈLES APPLIQUÉES AU MULTIMÉDIA ET À L'INTERNET

- L'oeuvre multimédia
- La protection d'un site internet par le droit d'auteur

AUDIT EN VUE DE L'UTILISATION D'ŒUVRES PRÉEXISTANTES

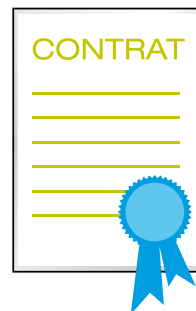
- Vérification et obtention des droits des tiers sur le contenu
- Application aux éléments d'une oeuvre multimédia

GUIDE DE RÉDACTION DE CONTRATS LIÉS AU DROIT D'AUTEUR ET AUX DESSINS ET MODÈLES / TRAVAUX PRATIQUES

- Rédiger des contrats relatifs à la cession des droits
- Concevoir un contrat informatique
- Rédiger un contrat de licence de logiciel
- Négocier un contrat de création ou d'hébergement de site web

LA PI POUR VALORISER | 4.6.

**CONTRATS DE RECHERCHE
ET DE DÉVELOPPEMENT**



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

CONTEXTE

- Enjeux financiers et économiques
- Cadre contractuel

**PRINCIPAUX ASPECTS DES CONTRATS DE RECHERCHE ET
CLAUSES CORRESPONDANTES : ETUDE DES PRINCIPALES
CLAUSES Y INCLUSES, À TITRE D'EXEMPLES**

- Définitions : perfectionnements, etc
- Objet
- Organisation des tâches et modalités d'exécution (comité de coordination, etc)
- Moyens : financiers, matériels, humains (le cas des stagiaires)
- Confidentialité
- Propriété et protection des résultats dont problèmes liées aux inventions de salariés
- Conditions d'exploitation des résultats
- Clause de responsabilité
- Litiges et loi applicable
- Clauses diverses : hardship, changement de contrôle
- Projet ou nouveau règlement européen relatif aux accords de R&D
- Rappel relatif à la protection des données
- Rappel concernant le PCRDT (Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique) et les contrats de consortium

**LES SPÉCIFICITÉS LIÉES AUX CONDITIONS DE LA RECHERCHE
PUBLIQUE**

- Pôles de compétitivité et contrats pouvant être conclus

MESURES FISCALES

- Crédit d'impôt-recherche
- Dispositif «Jeune entreprise innovante»

LE 17 MARS 2011 À PARIS
LE 28 SEPTEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €
DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux financiers et économiques des contrats de recherche.
- Apprendre à organiser contractuellement un partenariat de recherche.

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services PI, de recherche et développement ou de valorisation, ingénieurs brevets, juristes aussi bien du privé que des organismes publics.

Intervenants

- Mandataire en brevets européens.
- Avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR VALORISER | 4.7.

ANALYSER SON PORTEFEUILLE DE BREVETS POUR LE VALORISER

LE 24 MAI 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Identifier les brevets clés dans le cadre de la stratégie d'entreprise (monopole, liberté d'exploitation, lutte concurrentielle) et le potentiel de valorisation.
- Identifier les étapes d'un programme de Licensing.

PUBLIC

Responsables de département PI, conseils en propriété industrielle, responsables du Licensing et du transfert de technologie, chargés de valorisation.

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES DIFFÉRENTS RÔLES DU BREVET : DÉFENSIF, OFFENSIF, TACTIQUE

LA STRUCTURATION D'UN PORTEFEUILLE DE BREVETS ; PRÉALABLES À UNE POLITIQUE DE VALORISATION

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DU PORTEFEUILLE

- Calcul d'une valorisation

LES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE VALORISATION

- Détermination et choix des cibles
- Deux grands types de tactique

DÉTERMINATION DES BREVETS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN PROGRAMME DE LICENSING

- Tamisage des brevets
- Revue préliminaire
- Recherches complémentaires sur l'art antérieur

FAIRE LES BONS CHOIX DE VALORISATION EN PRÉSERVANT SA POSITION CONCURRENTIELLE

- Analyse des produits et marchés
- Analyse des contrefacteurs
- Déterminer un plan d'action

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE LICENSING

- Constitution de l'équipe
- Détermination des cibles
- «Claim Chart»

LA PI POUR VALORISER | 4.8.

OPTIMISER LE PROCESSUS DE VALORISATION



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

ORGANISATION DU PROCESSUS DE VALORISATION

- Principales étapes du processus de valorisation
 - Détection des inventions valorisables
 - Implication des chercheurs
 - Evaluation de l'opportunité
 - Gestion de la préparation de la demande de brevet
 - Recherche de partenaires
- De la marque d'intérêt au contrat
 - Méthodologie de négociation
 - Gestion de la phase précontractuelle
 - Utilisation des lettres d'intention
 - La faute précontractuelle

NOUVELLE APPROCHE

- Recours au dépôt provisoire
 - Contenu et modalités
 - Procédures administrative et juridique
 - Avantages et risques
- Processus de valorisation d'un dépôt provisoire
 - Etablissement d'un état de l'art complet
 - Equipe projet de valorisation
- Accélération du partenariat
 - Identification des partenaires industriels
 - Elaboration du modèle économique (taux de redevances, conditions financières)
 - Finalisation de l'accord
- Gestion du calendrier et du budget

LE 22 SEPTEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Gérer la phase de détection et protection des inventions.
- Organiser les mesures de protection adaptées à chaque situation.
- Passer rapidement de l'invention protégée à l'invention exploitée.

PUBLIC

Chargés de valorisation, chargés d'affaire PI ou innovation d'entreprises, animateurs de réseaux (pôles de compétitivité, CCI, PRES, instituts Carnot...).

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Etude de cas et mise en situation.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.1.

AUDIT PI ET DUE DILIGENCE

LE 22 MARS 2011 À PARIS
LE 13 OCTOBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Se préparer à subir des due diligence dans les meilleures conditions.
- Mener des due diligence efficaces et constructives.
- Identifier les forces et les faiblesses de la propriété intellectuelle de l'entreprise.
- Identifier les risques majeurs et les lacunes de la politique PI.
- Proposer des actions d'amélioration et de consolidation des actifs PI.

PUBLIC

Start-up ou entreprises faisant appel à des capitaux-risqueurs et investisseurs, responsables d'incubateurs, de CRITT et de structures d'accompagnement des entreprises innovantes, dirigeants impliqués dans des fusions/acquisitions, capitaux-risqueurs, investisseurs et acquéreurs d'entreprises, porteurs de projets.

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Prise en compte comparée des enjeux et approches pour l'investisseur et l'entreprise auditée.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIES

- Présentation des circonstances et situations dans lesquelles sont conduites les due diligence

DÉROULEMENT D'UNE MISSION DE DUE DILIGENCE

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

- Audit du portefeuille de droits de PI
- Analyse des forces et faiblesses des droits : validité, portée, dépendance, inscription et situation administrative des droits de PI et des accords de licence, pertinence du portefeuille de droits de PI
- Audit des procédures internes : existence d'un manuel interne de bonnes pratiques PI, protection des savoir-faire et du secret, utilisation des cahiers de laboratoire, gestion des inventions de salariés, gestion des droits de PI dans les contrats, processus de prise de décision en matière de protection
- Positionnement par rapport aux politiques de PI des principaux concurrents (liberté d'exploitation, benchmark des portefeuilles et stratégies de PI)
- Confrontation des premiers résultats de l'audit avec l'entreprise et ses conseils, prise en compte du contexte particulier de l'entreprise
- Elaboration et présentation du rapport destiné à l'investisseur ou à l'acquéreur, débriefing et exploitation des résultats
- Mise en œuvre des recommandations d'améliorations

ANTICIPER UNE DUE DILIGENCE

- Comment se préparer à moyen terme (régularisation des droits et formalisation des procédures...) et à court terme (préparation de documents de synthèse, présentation de la politique de PI), réalisation d'un audit à blanc

POINTS CLÉS ET INCIDENCES SUR UN PROJET D'INVESTISSEMENT OU DE FUSION/ACQUISITION

MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.2.

EVALUATION FINANCIÈRE DES DROITS DE PI



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

INTRODUCTION À L'ÉVALUATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- La propriété industrielle dans les entreprises (environnement - identification - séparabilité)
- Valeur intuitive de la PI
- Définition des actifs incorporels
- Actifs incorporels couramment sujets à évaluation financière

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE

- Différentes notions de valeurs
- Pourquoi évaluer les droits de propriété industrielle
- Objectifs de l'évaluation des DPI
- Identification des droits
- Concepts et approches de base
- Prise en compte des facteurs de risques - types de risques

JOURNÉE 2 :

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE - QUELLES MÉTHODES DANS QUELLES CIRCONSTANCES ?

- Etude de cas
- Les approches par le coût
- Les approches par les revenus - redevances actualisées
- Gestion de portefeuilles d'actifs
- PI et valorisation d'actifs

CAS PRATIQUE

PRÉSENTATION DES NORMES EXISTANTES

QUESTIONS DIVERSES

LES 12 ET 13 MAI 2011 À PARIS
LES 8 ET 9 DÉCEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 1120 €

DURÉE : 2 JOURS

OBJECTIFS

- Connaître les principales méthodes permettant l'évaluation de la valeur des droits de PI de l'entreprise selon les situations.
- Evaluer un droit de propriété industrielle.

PUBLIC

Chefs de services propriété intellectuelle et valorisation, avocats et conseils en propriété industrielle, cadres de services comptables et financiers, chargés de valorisation.

Intervenant

Expert en évaluation des actifs immatériels.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.3.

FISCALITÉ DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

LE 8 MARS 2011 À PARIS
LE 7 DÉCEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Maîtriser les dispositions fiscales liées à la R&D.
- Connaître les dispositions fiscales liées aux logiciels.
- Appréhender l'exploitation dynamique de la PI dans un contexte international.

PUBLIC

Personnels comptables d'entreprises, conseils en propriété industrielle, avocats, chargés d'affaire ou de valorisation.

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Maîtriser les principes généraux du droit de la propriété intellectuelle ainsi que les notions de base de la comptabilité et de la fiscalité.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

DÉFINITIONS FISCALES ET COMPTABLES

- Immobilisations, amortissements, charges, BIC, BNC, IS, IRPP

L'INVENTION BREVETÉE

- Contrat de cession : aspects fiscaux chez le cessionnaire et chez le cédant ; TVA et droits d'enregistrement
- Contrat de licence : dispositions particulières du régime d'imposition, TVA et droits d'enregistrement

MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE, DE SERVICE

- Contrat de cession : un actif immobilisé incorporel non amortissable
- Contrat de licence : TVA et droits d'enregistrement

RÉGIME FISCAL DES LOGICIELS

- Informatique et droit comptable
- Concepteur et utilisateur du logiciel
- Logiciels à usage interne

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

TVA ET DROITS D'ENREGISTREMENT

L'EXPLOITATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL :

- Retenues à la source
- Localisation de la prestation pour les besoins de la TVA
- Disposition fiscale anti-évasion
- Prix de transfert

MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.4.

MANAGER LES PROJETS D'INNOVATION EN INTÉGRANT LA PI



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

MANAGER UN PROJET D'INNOVATION

- Le management de projet : points-clés et référentiels
- Les spécificités du management des projets d'innovation
- Le «démarrage» du projet : prendre en compte les droits de PI existants
- Combiner trois niveaux de management : stratégie - organisation - management des personnes

LE COEUR DU PROJET D'INNOVATION : «S'INFORMER - CRÉER - PROTÉGER»

- Utiliser les brevets existants pour créer de nouvelles solutions techniques
- Dater, capitaliser et protéger les connaissances, en continu, pendant le projet
- Combiner brevets, marques et dessins & modèles
- Manager la confidentialité

COOPÉRER POUR INNOVER

- Commencer par bien «cadrer» la coopération : sur quoi coopérer ? pourquoi ? avec qui ? comment ?
- Définir clairement les rôles et les règles de fonctionnement
- Elaborer un bon contrat, qui éclaire et simplifie la coopération entre les partenaires
- Savoir donner plus que ce qui est prévu au contrat... mais pas n'importe quoi

CONCLUSION

- La compréhension des principales règles du jeu de la PI facilite les coopérations et éclaire le management des projets d'innovation

LE 6 AVRIL 2011 À PARIS
LE 22 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Comprendre les spécificités des projets d'innovation.
 - Utiliser la PI pour mieux créer, innover et protéger les créations.
 - Mieux coopérer avec des partenaires internes et externes.

PUBLIC

Responsables R&D et marketing, chefs de projet d'innovation, chefs de produit, ingénieurs R&D, chercheurs, responsables PI.

Intervenant

Consultant spécialisé en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.5.

PILOTER LA PI DANS L'ENTREPRISE

LES 24 ET 25 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 1120 €

DURÉE : 2 JOURS

OBJECTIFS

- Identifier et évaluer les différentes stratégies de dépôts de droits de PI.
- Assurer le suivi et faire des arbitrages dans la gestion du portefeuille des droits de PI.
- Connaître les démarches de valorisation et de défense des droits.
- Optimiser la gestion financière du portefeuille.

PUBLIC

Responsables de service PI, chefs de département brevets ou marques.

Intervenants

- Responsable PI dans l'industrie.
- Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle et les procédures qui y sont attachées.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

JOURNÉE 1 :

INTRODUCTION

- Passer d'une logique quantitative à une logique qualitative, de dépenses à investissement et actifs
- Difficultés et enjeux de la fonction PI

STRATÉGIES DE DÉPÔTS

- Les finalités et objectifs d'une politique PI
- Pilotage stratégique
- Gestion intragroupe

GESTION DE LA PI

- Organisation de la fonction PI
 - Les différents modes organisationnels de services PI
 - Les recours aux sous-traitants
 - Les rapports avec les autres fonctions de l'entreprise
 - Les procédures
- Gestion du savoir-faire
- Les relations avec les SPI des concurrents
- PI et normes comptables

JOURNÉE 2 :

MÉTHODOLOGIES

- Constitutions des droits
- Eclairer la direction dans la prise de décision en matière de PI
- Lobbying
- Dispositif de reconnaissance des inventeurs et créateurs salariés
- Organisation de la veille PI
- Gestion budgétaire, les DPI des concurrents, stimulants de l'innovation
- Gestion des extensions internationales
- Construction d'un portefeuille global
- Organisation de la PI et développements informatiques
- Gestion d'un litige

ANIMER EN INTERNE LA PI

- Formation et sensibilisation interne
- Animation sur le terrain

PI ET PARTENARIATS

- Partenariats implicites et public-privé
- Pôles de compétitivité, PCRD
- Engagement d'une coopération

MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.6.

GÉRER LES INVENTEURS ET LES CRÉATEURS SALARIÉS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES RÉALITÉS DES CRÉATIONS DE SALARIÉS

- Contextes et types de relation de travail (privé, public)
- Types de créations et droits associés
- La réalité des litiges

LE RÉGIME JURIDIQUE DES CRÉATIONS DE SALARIÉS

- La détermination de la loi applicable
- Règles du droit selon le type de relation de travail
- L'objet du droit
- Aspects internationaux
- Les récents projets de modification de la loi

LA JURISPRUDENCE

- Organes compétents, rôle de la CNIS
- Procédures
- Décisions récentes

LES PRATIQUES SOCIÉTALES

- La gestion des inventeurs dans l'organisation
- Différences de pratiques entre sociétés
- Exemples concrets

CONSÉQUENCES DE L'INTRODUCTION D'UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION DES CRÉATEURS

- Conséquences organisationnelles
- Un moyen de pousser la culture d'innovation

LE 25 MAI 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Evaluer les cas de figure qui peuvent se présenter lors d'une création de salariés et connaître les obligations de l'employeur.
- Connaître l'évolution récente de la jurisprudence dans ce domaine, ainsi que les aspects organisationnels de la gestion des inventeurs salariés.

PUBLIC

Cadres dirigeants, responsables de services PI, consultants, cadres des départements de ressources humaines, responsables R&D, chargés de valorisation, conseils en propriété industrielle, avocats.

Intervenant

Responsable PI dans l'industrie.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



MANAGER ET GÉRER LA PI | 5.7.

GESTION FINANCIÈRE ET FISCALE DES MARQUES ET DU DESIGN

LE 2 DÉCEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Donner une boîte à outils afin de comprendre les logiques de fonctionnement de l'évaluation du portefeuille de marques / dessins et modèles / noms de domaine.
- Comprendre quelles en sont les incidences fiscales.

PUBLIC

Responsables marques / dessins et modèles / noms de domaine, juristes de l'industrie ou de cabinets spécialisés, conseils en propriété industrielle.

Intervenants

- Consultant spécialisé en évaluation financière.
- Professeur d'Université.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE

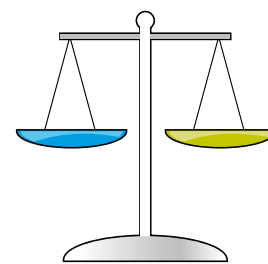
- Evaluation financière :
 - Marques
 - Dessins et modèles
 - Noms de domaine
- Approche comparative relative aux brevets
- Les montages juridiques et financiers
- Le nantissement et titrisation

L'APPROCHE FISCALE

- Les implications fiscales :
 - Marques
 - Dessins et modèles
 - Noms de domaine
- Le dépôt et l'entretien des titres
- Les contrats :
 - Acquisition
 - Licence
 - Cession
- Stratégies internationales et impacts fiscaux

LA PI POUR DÉFENDRE SES DROITS | 6.1.

CONTREFAÇON : AGIR ET RÉAGIR



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

ASPECTS ÉCONOMIQUES ET LÉGAUX DE LA CONTREFAÇON

- Enjeux économiques de la contrefaçon
- Contrefaçon et concurrence déloyale
- Contrefaçon volontaire ou involontaire, contrefaçon et bonne foi
- Aspects juridiques clés : définition et conditions de la contrefaçon, personnes concernées, prescription
- Aspects judiciaires clés : tribunaux compétents, procédure, référés...
- Les conséquences et les sanctions de la contrefaçon, l'évaluation des dommages et intérêts
- Agir en contrefaçon : quand, où, pourquoi ?
- Les raisons justifiant d'une action en contrefaçon ; agir pour dominer ou négocier
- Echapper à la contrefaçon : action en nullité, opposition, droit de possession personnelle, action en non-contrefaçon

LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES POSSIBLES EN CAS DE LITIGE NÉ OU ÉVENTUEL, EN DEMANDE OU EN DÉFENSE

- Détecter le risque de contrefaçon
- Analyser le risque, l'incertitude, l'impact en cas de litige judiciaire
- Evaluer les options d'action
- Anticiper le contentieux

LA QUESTION DE LA PREUVE D'UNE CONTREFAÇON ALLÉGUÉE OU SUBODORÉE

- La procédure de saisie contrefaçon
- La préservation du secret
- La procédure de discovery américaine

ÉTUDES DE CAS

LE 28 JUIN 2011 À STRASBOURG
LE 7 OCTOBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €
DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux, la réglementation et les stratégies de lutte contre la contrefaçon.
- Apporter les outils permettant, à partir d'études de cas concrets, d'intégrer cette lutte dans la stratégie de l'entreprise.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, responsables de services propriété industrielle, juristes, chargés d'affaires, responsables marketing, partenaires des entreprises (CCI, RDT...).

Intervenant

Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et études de cas.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



LA PI POUR DÉFENDRE SES DROITS | 6.2.

MÉDIATION : UNE AUTRE APPROCHE DE LA RÉOLUTION DE CONFLITS

LE 12 MAI 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Connaître les modes alternatifs de règlement des conflits.
- Les intégrer dans les relations contractuelles.
- Trouver des solutions extrajudiciaires aux litiges français et internationaux.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, juristes généralistes, juristes des cabinets spécialisés, structures d'accompagnement des entreprises, consultants.

Intervenant

Avocat en propriété intellectuelle et médiateur.

Pré-requis

Posséder de solides bases juridiques, notamment en droit de la propriété intellectuelle et des contrats.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES DIFFÉRENTS MODES DE RÈGLEMENTS DES LITIGES

- Convention, transaction, conciliation, médiation, arbitrage, jugement étatique ou juridictionnel
- Spécificités et avantages des règlements alternatifs

INSTITUTIONS ET FONCTIONNEMENT

- Les organisations de la médiation
- L'articulation avec les législations nationales et internationales
- La médiation : caractéristiques et procédures

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

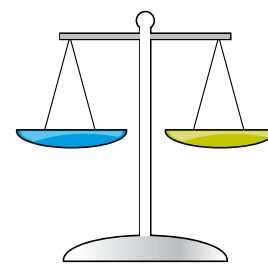
- Quand choisir le mode alternatif ?
- Comment le suggérer dans la négociation de contrat ?
- Comment choisir un médiateur ?
- Quelles sont les principes et étapes du processus ?
- Quel est le rôle des Conseils en médiation ?
- Force et exécution de l'accord de médiation : homologation ou non ?
- Quel coût prévoir ?

ÉTUDE DE CAS

- Déroulement d'une médiation

LA PI POUR DÉFENDRE SES DROITS | 6.3.

ANTICIPER ET GÉRER LE RISQUE DU CONTENTIEUX PI



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

- Défense des droits de propriété intellectuelle
- L'action en justice contre les contrefacteurs

LA DÉTERMINATION DU PRÉJUDICE INDEMNISABLE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Mode d'évaluation du préjudice :
 - Les différents chefs de préjudice
 - Préjudice patrimonial (gain manqué, pertes subies)
 - Préjudice moral
- Les preuves
- Guide d'évaluation du préjudice en matière de contrefaçon :
 - Préjudice commercial direct
 - « Perte de chance »
 - Préjudice pour contrefaçon d'un brevet non exploité
 - Atteinte à l'image et à la valeur de l'entreprise
- Comparatif des pratiques internationales (FR, DE, GB, US) et perspective d'harmonisation (directive anti-contrefaçon)

L'APPLICATION DU DROIT PAR LES TRIBUNAUX

- Le rôle de l'expert
- La jurisprudence
- Peines et indemnisations au regard du préjudice subi

SE PRÉPARER AUX CONTENTIEUX FUTURS

- Anticiper la constitution des preuves
- Mettre en place les bonnes pratiques dans l'entreprise

LE 10 MAI 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Pouvoir évaluer et justifier auprès des tribunaux le préjudice indemnisable à la suite d'actes de contrefaçon.
- Mettre en œuvre dans l'entreprise une démarche préventive facilitant l'identification et l'évaluation du préjudice, afin d'anticiper des contentieux potentiels.

PUBLIC

Avocats, responsables PI, juristes de l'industrie ou de cabinet spécialisés, partenaires du développement des entreprises.

Intervenants

- Responsable PI dans l'industrie.
- Conseil en propriété industrielle.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.1.

GÉRER ET VALORISER LES DROITS DE PI DANS LES PROJETS INFORMATIQUES

LE 22 JUIN 2011 À PARIS
LE 2 DÉCEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Comprendre la situation en Europe et aux Etats-Unis en ce qui concerne les « Inventions mises en œuvre par ordinateur ».
- Avoir les bases pour permettre d'élaborer une stratégie de propriété intellectuelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.
- Eclairer de manière pragmatique et opérationnelle l'usage de logiciels libres dans des solutions innovantes.

PUBLIC

Responsables et chefs de projet informatique, développeurs, responsables PI ou R&D, correspondants brevets, collaborateurs de service PI ou de service de valorisation universitaire, ingénieurs brevet, conseils en propriété industrielle, avocats, conseils en innovation.

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA DOCTRINE ET LA JURISPRUDENCE EN EUROPE ET AUX ETATS-UNIS EN MATIÈRE DE « BREVETS LOGICIELS »

- Qu'est ce qui est brevetable en France et en Europe ?
- Qu'est ce qui est exclu de la brevetabilité en France ou en Europe ?
- Comment les tribunaux considèrent les brevets portant sur des « inventions mises en œuvre par ordinateur » ?

BREVET ET DROIT D'AUTEUR DANS LE DOMAINE DES LOGICIELS

- Sont-ils complémentaires ou antagonistes ?

QUELS SONT LES DROITS ET OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LOGICIEL LIBRE

- Le principe de viralité
- L'accès au code source
- L'impact sur les développements dérivés d'un logiciel libre
- Analyse des principaux types de licences (BSL, GPL, CeCILL)

EXPLOITATION ET VALORISATION

COMMENT ORGANISER DES DÉVELOPPEMENTS MIXTES ?

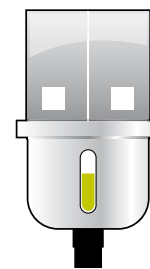
- Méthodologie et mesures pour organiser l'exploitation de programmes utilisant des kernels libres
- Comment organiser la traçabilité des briques logiciels ?
- Quel impact du type de licence sur le développement technique ?

COMMENT VALORISER UN DÉVELOPPEMENT MIXTE ?

- Les risques et difficultés
- Les décisions jurisprudentielles
- La préparation d'un contrat et la prise en compte des obligations amont
- Les différentes solutions de valorisation

SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.2.

DROIT D'AUTEUR ET DROITS DE L'IMAGE : LES POINTS CLÉS



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION - PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Généralités : distinction droit d'auteur / propriété intellectuelle, droit d'auteur / copyright, droit de l'image / droit à l'image
- Les caractéristiques du droit d'auteur (et droits voisins)
- Les différents types d'œuvres (principale, dérivée, composite, collective, de collaboration)

OEUVRES PROTÉGÉES : QUELLE PROTECTION POUR QUELLE OEUVRE ?

- Œuvres classiques (photographie, image, texte)
- Cas particulier du logiciel (droit d'auteur versus brevets : comment choisir le régime de protection adéquat ?)
- Cas particulier de la base de données
- Cas particulier de l'œuvre multimédia

TITULARITÉ DU DROIT D'AUTEUR (QUI PROTÈGE-T-ON ?) ET MÉTIERS DU SECTEUR DE L'IMAGE

- Créateur
- Auteur salarié
- Titularité fonction du processus de création
- Titularité fonction de la nature de l'œuvre

DROITS ET LIMITES DU DROIT D'AUTEUR

CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DE L'IMAGE

- Contrats d'acquisition
- Contrats d'exploitation

CONTREFAÇON

- Je suis contrefait... Comment agir ?
- Je suis attaqué en contrefaçon... Comment réagir ?
- Action judiciaire ou médiation - conciliation ?

LE 21 SEPTEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Appréhender les différents types de protection qui existent en matière de technologies de l'image.
- Connaître les droits et obligations des différents métiers du secteur de l'image (créateur, auteur salarié, producteur, fournisseur).
 - Identifier les différents types de contrats attachés au droit de l'image.

PUBLIC

Les acteurs et porteurs de projets du secteur technologies de l'image.

Intervenant

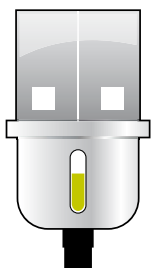
Conseil en propriété industrielle, spécialisé dans le secteur multimédia.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.3.

BREVETS ET BIOTECHNOLOGIES : DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET ACTUALITÉS

LE 9 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Mettre à jour les connaissances des pratiques de l'OEB dans le domaine de la brevetabilité des inventions biotechnologiques.
- Suivre les dispositions législatives et réglementaires dans ce domaine en France et à l'étranger.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, responsables PI, spécialistes industriels, chargés de valorisation, avocats.

Intervenant

Mandataire en brevets européens.

Pré-requis

Maîtriser les bases du droit des brevets.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

RAPPELS DES PRINCIPES DE LA BREVETABILITÉ DES INVENTIONS

- En droit européen
- En droits américain et japonais

DIRECTIVE EUROPÉENNE 98/44 SUR LA BREVETABILITÉ DES INVENTIONS BIOTECHNOLOGIQUES

- Principaux apports de cette directive
- Impact au niveau de la pratique de l'OEB
- Transpositions dans les pays de l'Union Européenne, notamment en France

PRATIQUE ET JURISPRUDENCE DE L'OEB S'AGISSANT DES CRITÈRES DE BREVETABILITÉ

CONDITIONS POSITIVES

- Frontières découverte / invention
- Nouveauté et activité inventive
- Application industrielle

CONDITIONS NÉGATIVES

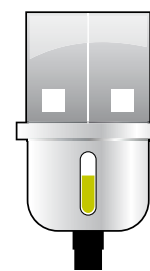
- Non contrariété à l'ordre public et aux bonnes mœurs
- Protection des variétés végétales / races animales
- Procédés biologiques d'obtention d'animaux ou de végétaux
- Procédés microbiologiques et produits obtenus par les procédés
- Méthodes de traitement chirurgical et méthodes de diagnostic appliquées au corps humain et animal (nouvelle convention CBE 2000)

LES LIMITES APPORTÉES EN FRANCE À L'EXERCICE DU DROIT EXCLUSIF ATTACHÉ AU BREVET

- Exemption à titre expérimental
- Licences d'office dans l'intérêt de la santé publique

SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.4.

MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES : ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LE RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DU PRODUIT PRINCEPS

LES BREVETS ET LES CCP

- Jusqu'où les laboratoires innovants peuvent-ils se protéger ? Les énantiomères sont-ils brevetables ?
- Quelles conditions pour l'obtention d'un CCP ? Quel est l'impact des récents arrêts de la CJCE ? Quid des CCP sur les énantiomères ?
- Quel degré de liberté pour les génériqueurs avant l'expiration du brevet/CCP ? Quid de l'obtention du prix et du remboursement avant l'expiration du titre ?

LE RAPPORT DE LA CE DU 08/07/2009 ET LA LOI DU 29/10/2007

- Quelles sont les pratiques des laboratoires innovants relevées par la Commission vis-à-vis des laboratoires de génériques et innovants ?
- Qu'est-ce qu'une atteinte « imminente » aux droits justifiant une interdiction provisoire ?

LES MARQUES

- Le générique peut-il utiliser dans sa publicité la marque du princeps ?
- Quel est l'impact des arrêts Glaxo et Astrazeneca ?

LA DEMANDE D'AMM POUR LES GÉNÉRIQUES

- La définition large du générique, du principe actif et de l'AMM globale : quelles conséquences ? Un énantiomère est-il un produit différent du racémique ?
- La protection des données de l'AMM. Quid des titulaires différents d'AMMs concernant un même principe actif ?
- Quelle est la définition du produit de référence européen donnée par l'arrêt de la CJCE du 18/06/2009 ?

LA COMMERCIALISATION DES GÉNÉRIQUES

- Le Répertoire des Médicaments Génériques : quel apport ?
- Le Droit de Substitution : quelles conséquences ?
- L'impact des décisions législatives et réglementaires
- La politique de fixation du prix des médicaments génériques
- Quelles stratégies possibles pour contrer la progression des génériques ? Exemples de stratégies d'entreprise.

LES BIOSIMILAIRES : ÉVOLUTION ET SPÉCIFICITÉS

LES MÉDICAMENTS PÉDIATRIQUES ET ORPHELINS

- Bilan de la jurisprudence récente

LES 17 ET 18 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 1120 €

DURÉE : 2 JOURS

OBJECTIFS

- Déterminer les armes juridiques et réglementaires à votre disposition pour protéger votre produit.
- Evaluer les risques de certaines pratiques au regard du rapport de la Commission européenne.

PUBLIC

Chefs des laboratoires pharmaceutiques, conseils en propriété industrielle, avocats, responsables R&D, responsables des affaires réglementaires, responsables marketing, publicitaires, juristes chargés de valoriser les créations industrielles et les inventions.

Intervenants

- Avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle dans le secteur pharmaceutique.
- Consultant, ancien responsable PI dans l'industrie pharmaceutique.

Pré-requis

Connaître les principaux enjeux et outils de la propriété intellectuelle.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.



SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.5.

LA PI POUR LES ACHATS TECHNIQUES

LE 9 JUIN 2011 À RENNES
LE 18 NOVEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €

DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux de la PI pour la fonction Achats.
- Savoir intégrer la PI dans les projets de coopération (sous-traitance de composants, sous-traitance d'études, co-développements...).
- Savoir bien coopérer, en interne, entre les fonctions Achats et R&D.

PUBLIC

Responsables achats, acheteurs, responsables R&D, responsables propriété intellectuelle.

Intervenant

Consultant spécialisé en management de la propriété intellectuelle.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Aperçu général
- Les « règles du jeu » des brevets

PROTÉGER LE SAVOIR-FAIRE DE L'ENTREPRISE

- Une affaire de bon sens
- Quelques règles

UTILISER LES RÈGLES DE LA PI POUR MIEUX ACHETER

- Maîtriser le savoir-faire transmis dans les appels d'offres et les négociations
- Acheter des produits « libres de droits »
- Maîtriser l'achat des prestations intellectuelles
- Les spécificités des marchés publics
- Créer des avantages concurrentiels en achetant des produits protégés

UTILISER LES CONTRATS POUR MIEUX COOPÉRER

- Contrats d'achats
- Contrats de confidentialité
- Contrats de coopération
- Contrats de cession et contrats de licence

LA COOPÉRATION R&D / ACHATS

CONCLUSION

- La coopération entre les fonctions Achats et R&D est, de plus en plus, un facteur clé de succès pour l'innovation.

SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES | 7.6.

MAÎTRISER L'ANGLAIS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES DIFFÉRENTS CONTRATS

- Passage en revue des différents contrats
 - Accord de confidentialité
 - Contrats d'exploitation
 - Accord de recherche
- Les clauses propres à chaque contrat
- Le vocabulaire associé aux différents contrats

EXERCICE PRATIQUE DE RÉDACTION DE CLAUSES CONTRACTUELLES

- Clauses de prix
- Garanties
- Propriété des droits de propriété intellectuelle, etc.

LES BREVETS

- Vocabulaire des revendications et de la description
- Procédure d'examen des demandes de brevet
- Déclarations d'invention
- Assignments (pratique US)

LES AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LITIGE

- Spécificités du droit anglo-saxon
- Terminologie associée

LE 17 MAI 2011 À PARIS
LE 29 SEPTEMBRE 2011 À PARIS

PRIX : 590 €
DURÉE : 1 JOUR

OBJECTIFS

- Connaître les principaux termes et principales clauses en anglais liés aux contrats d'exploitation de la propriété intellectuelle.
- Comprendre et utiliser le vocabulaire associé au dépôt et à la procédure d'examen de demandes de brevets.
- Comprendre et utiliser le vocabulaire relatif aux litiges concernant un brevet.

PUBLIC

Toute personne susceptible d'utiliser la terminologie en anglais spécifique au domaine de la propriété intellectuelle.

Intervenants

- Ingénieur brevet, qualifié US Patent Agent.
 - Juriste Litiges Brevets et Valorisation.

Pré-requis

- Connaître les bases du droit de la propriété intellectuelle.
- Avoir une pratique de l'anglais des affaires.

Pédagogie

- Exposés et exercices pratiques.
- Dialogue entre les intervenants et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

Présentation de l'offre INPI

À l'initiative de la création de l'IEEPI, l'Institut National de la propriété industrielle (INPI) en est le partenaire privilégié. Il accompagne aujourd'hui le développement de l'Institut grâce à une convention de partenariat sur la période 2010-2014.



Signature de la convention INPI-IEEPI
par M. Battistelli et M. Brevard

L'INPI vous propose des formations en propriété industrielle destinées à acquérir une bonne connaissance :

- Des outils de propriété industrielle pour protéger au mieux les créations
- Des procédures et des démarches à accomplir
- Des bases de données associées

L'OFFRE DE FORMATION DE L'INPI EST STRUCTURÉE EN 7 BLOCS DE COMPÉTENCES

> LES CERTIFICATS

- Le C.A.P.I. (Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle) se centre sur les acquis fondamentaux nécessaires aux partenaires du développement économique et technologique des entreprises, aux centres de recherche et aux services de valorisation.
- Le C.A.B. (Certificat d'Assistant Brevet) et le C.A.M. (Certificat d'Assistant Marque) s'adressent aux assistant(e)s des cabinets et des services propriété industrielle.
- Le C.C.E (Certificat de Correspondant propriété industrielle en Entreprise) est un certificat généraliste validant la maîtrise des principes de base en matière de brevets, marques et dessins et modèles.

Cinq blocs de compétences concernent les outils de la propriété intellectuelle et s'adressent aux praticiens et futurs praticiens de la propriété industrielle : chefs de service propriété industrielle, juristes, cadres, ingénieurs, assistants...

- > DECOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- > PROTÉGER L'INNOVATION TECHNIQUE
- > PROTÉGER L'ASPECT MARKETING DES CRÉATIONS
- > RECHERCHER ET EXPLOITER L'INFORMATION PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
- > DES STAGES THÉMATIQUES

Y sont abordés de manière privilégiée les aspects juridiques et procéduraux de la propriété intellectuelle : Brevets ; Protection des créations esthétiques et du design ; Marques ; recherche et exploitation de l'information ; Stages thématiques.

> LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS L'ENSEIGNEMENT

Les formations de ce bloc de compétences s'adressent aux enseignants du secondaire et du supérieur ainsi qu'aux spécialistes PI qui souhaitent aborder le thème de la propriété industrielle avec les élèves, les étudiants ou les professionnels.

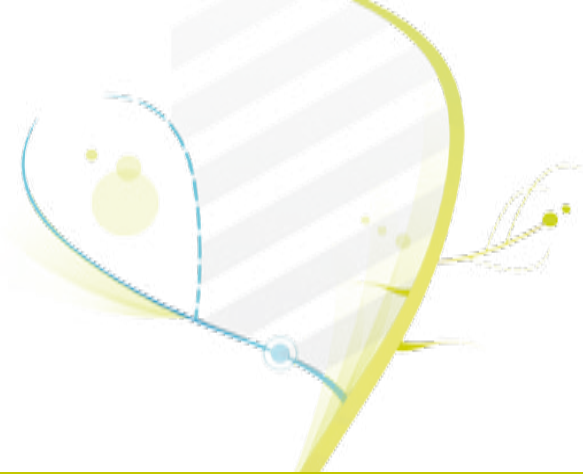
Ces formations fournissent aux enseignants et aux formateurs les clés permettant d'intégrer le thème de la propriété industrielle dans les séquences de cours, ainsi que des ressources et des outils pédagogiques.

CONTACT

Françoise CHAUVIN
Tél. 01 53 04 55 76 - Fax 01 53 04 52 52
Mél : fchauvin@inpi.fr

Catalogue complet téléchargeable sur le site : www.inpi.fr
rubrique Découvrir la PI

Nos Formateurs



L'IEEPI fait appel à des intervenants confirmés : spécialistes de l'Industrie, CPI, avocats, universitaires. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

ARDANOUY Claire, Avocate

AVELINE Béatrice, Ingénieur brevet, qualifiée US Patent Agent

BELLENGER Lionel, Conseil en Négociation

BENECH Frédéric, Avocat

BERGER Franck, Avocat

BERTHET MAILLOLS Elisabeth, Avocate

BETHENOD Marc, Conseil en propriété industrielle

BINCTIN Nicolas, Professeur à l'Université de Poitiers

BLUMENROEDER Vincent, Responsable d'un Centre Régional de Veille Stratégique

BREBAN Yann, Avocat

BREESE Pierre, Mandataire en brevets européens, Expert près la cour d'appel

CAILLAUD Frédéric, Directeur Licensing dans l'industrie

CASO Franck, Conseil en propriété industrielle

CHAOUAT Alfred, Vice-Président Licensing dans l'industrie, Président du LES France

CHAUVIN André-Pascal, Vice-Président Business Licensing dans l'industrie

COOK Adam, Lawyer, UK

CORBEL Pascal, Maître de conférences à l'Université de Versailles-Saint Quentin

DARRIGADE Sabine, Chef de projet diffusion brevets INPI

DE BAULNY Anne-Laure, Juriste dans l'industrie

DE CONINCK Laurent, Chef de département PI - Contrats et Licences dans l'industrie

DE KERMADEC Yann, Conseil en Innovation

DEBUCHY Carole, Conseil en propriété industrielle

DERAMBURE Christian, Conseil en propriété industrielle, Président de la CNCPI

DESROUSSEAUX Grégoire, Avocat,

DJIANE Alain, Consultant pharmaceutique

DREYFUSS-BECHMANN Laurence, Avocate

DROUAULT GARDRAT Paule, Avocate

E. EVANS Gail, Reader in International and Intellectual Property Law, University of London, UK

FOUGERE Franck, Directeur d'un cabinet de PI, Thaïlande

GASIGLIA Hervé, Directeur Programme ESC, spécialiste en stratégie d'entreprise et stratégie d'innovation

GALLOCHAT Alain, Mandataire en brevets européens

GASNIER Jean-Pierre, Avocat

GENDRAUD Pierre, Directeur de département PI dans l'industrie

GOUGE Emmanuel, Avocat, Solicitor (England and Wales)

HARRAR Emmanuel, Consultant spécialisé dans les technologies internet

HERITIER Claire, Ingénieur Evaluation Financière et Transfert de Technologies

HUNSLEY Colin, Responsable for Technology Commercialisation, UK

JESSEL LERDON Odile, Responsable juridique dans l'industrie

KAISER Alain, Spécialiste en évaluation des actifs immatériels, Expert près la cour d'appel

LAMON Bernard, Avocat spécialiste en droit de l'informatique et des télécommunications

LECANTE Christophe, Expert en veille stratégique, en modélisation économétrique et statistique

LANTZ Jean-Sébastien, Maître de conférences à l'ENST (Paristech)

LEHOUX Virginie, Avocate

LLERENA Patrick, Professeur à l'Université de Strasbourg

MANFROY Willy, Consultant en Licensing, USA

MARCHAND Estelle, Juriste Litiges Brevets et Valorisation

MOINS Sylvain, Juriste dans l'industrie

MOUSSA Olivier, Avocat

NAPPEY Alexandre, Conseil en propriété industrielle

NGUYEN VAN YEN Christian, Conseil en propriété industrielle

NIANG Fabirama, Directeur PI dans l'industrie

NUSS Laurent, Conseil en propriété industrielle

PANTALACCI Malaurie, Conseil en propriété industrielle

PENIN Julien, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

PIERRE Patrick, Directeur Associé dans une société de conseil en management des droits de PI

ROCABOY Nadine, Mandataire en brevets européens, qualifiée US Patent Agent

ROCHET Michel, Mandataire en brevets européens, Senior Counsel d'un cabinet de PI chinois

ROUX Evelyne, Conseil en propriété industrielle

SANTI Michel, Professeur de Stratégie à HEC

TELEMAQUE Anne-Elodie, Avocate

THILL Isabelle, Conseil en propriété industrielle, Trademark Attorney

TIRARD Jean-Marc, Avocat

VIDON Patrice, Conseil en propriété industrielle

VIEILLEFOSSE Jean Claude, Conseil en propriété industrielle

WARUSFEL Bertrand, Avocat, Professeur à l'Université de Lille

Calendrier des formations

1^{ER} SEMESTRE

JANVIER

27-28/01/2011 PARIS Licensing : préparer et réussir un transfert de techno. p.38

FÉVRIER

03/02/2011 PARIS Brevets et publications : organiser et exploiter la veille p.18
10/02/2011 PARIS Marques et design : les bons réflexes p.26
15/02/2011 RENNES Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium p.35
17/02/2011 SOPHIAANTIP. Protéger et vendre les innovations non brevetables p.30

MARS

08/03/2011 PARIS Fiscalité de la propriété industrielle p.48
10/03/2011 STRASBOURG Pratique juridique des contrats brevets (juristes) p.40
16/03/2011 PARIS Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations p.34
17/03/2011 PARIS Contrats de recherche et de développement p.43
21-25/03/2011 PARIS Cycle Licensing (semaine 1) p.14
22/03/2011 PARIS Audit PI et Due Diligence p.46
24-25/03/2011 PARIS Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA p.25
29/03/2011 TOULOUSE Protéger et défendre sa PI en Chine p.33
29/03/2011 PARIS Brevet 1 : enjeux et étapes p.22
30/03/2011 PARIS Brevet 2 : portée et stratégies p.23

AVRIL

05/04/2011 PARIS Comment rédiger efficacement une demande de brevet ? p.24
06/04/2011 PARIS Manager les projets d'innovation en intégrant la PI p.49
07/04/2011 PARIS Réseaux sociaux : protégez votre image et votre PI p.37
07/04/2011 PARIS Actualités du droit des marques, dessins et modèles NEW*
14/04/2011 MONTPELLIER Manager la PI dans les PME p.16

MAI

10/05/2011 PARIS Anticiper et gérer le risque du contentieux PI p.55
12-13/05/2011 PARIS Evaluation financière des droits de PI p.47
12/05/2011 PARIS Médiation : une autre approche de la résolution de conflits p.54
17/05/2011 PARIS Maîtriser l'anglais de la propriété intellectuelle p.61
18-20/05/2011 STRASBOURG Module 1 : Innovation et management des connaissances p.09
23-27/05/2011 PARIS Cycle Licensing (semaine 2) p.14
24/05/2011 PARIS Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser p.44
25/05/2011 PARIS Gérer les inventeurs et les créateurs salariés p.51
31/05/2011 PARIS Défendre et protéger ses marques sur Internet p.28

JUIN

07/06/2011 TOULOUSE Manager la PI dans les PME p.16
07/06/2011 PARIS Open-innovation et PI : nouveaux modes de coopération p.36
09/06/2011 PARIS Liberté d'exploitation : techniques et stratégies p.21
09/06/2011 RENNES La PI pour les achats techniques p.60
09-10/06/2011 PARIS Stratégies de PI en Asie p.32
15-17/06/2011 STRASBOURG Module 2 : Gestion stratégique du capital intellectuel p.10
16/06/2011 LYON Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium p.35
16/06/2011 PARIS Protéger et vendre les innovations non brevetables p.30
21/06/2011 PARIS Patent Mapping : la cartographie au service de la stratégie p.20
21/06/2011 PARIS Brevet 1 : enjeux et étapes p.22
22/06/2011 PARIS Brevet 2 : portée et stratégies p.23
22/06/2011 PARIS Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets info. p.56
28/06/2011 STRASBOURG Contrefaçon : agir et réagir p.53

2^{ÈME} SEMESTRE

SEPTEMBRE

13-14/09/2011 PARIS Licensing : préparer et réussir un transfert de techno. p.38
15/09/2011 PARIS Marques et design : les bons réflexes p.26
16/09/2011 PARIS Valoriser et défendre ses noms de domaine p.27
20/09/2011 PARIS Brevets et publications : organiser et exploiter la veille p.18
21-23/09/2011 STRASBOURG Module 3 : Négocier les contrats de protection et transfert p.11
21/09/2011 PARIS Droit d'auteur et droits de l'image : les points clés p.57
22/09/2011 PARIS Optimiser le processus de valorisation p.45
22-23/09/2011 PARIS Stratégies de protection internationale p.31
27/09/2011 PARIS Contrats attachés aux droits d'auteur, design et créations info. p.42
28/09/2011 PARIS Contrats de recherche et de développement p.43
29/09/2011 MARSEILLE Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations p.34
29/09/2011 PARIS Maîtriser l'anglais de la propriété intellectuelle p.61

OCTOBRE

04-05/10/2011 PARIS Innover grâce aux brevets p.19
05/10/2011 PARIS Patent Mapping : la cartographie au service de la stratégie p.20
07/10/2011 PARIS Contrefaçon : agir et réagir p.53
11/10/2011 PARIS Défendre ses marques sur Google Adwords NEW*
11-12/10/2011 PARIS Contrats attachés au droit des brevets p.39
13/10/2011 NANTES Brevet 1 : enjeux et étapes p.22
13/10/2011 PARIS Audit PI et Due Diligence p.46
18-19/10/2011 PARIS Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA p.25
19-21/10/2011 STRASBOURG Module 4 : Audit économique et évaluation des droits de PI p.12
20/10/2011 PARIS Liberté d'exploitation : techniques et stratégies p.21
21/10/2011 PARIS Stratégies d'innovation des PME p.17

NOVEMBRE

03-04/11/2011 TOULOUSE Licensing : préparer et réussir un transfert de techno. p.38
08/11/2011 PARIS Comment rédiger efficacement une demande de brevet ? p.24
09/11/2011 PARIS Brevets et biotechnologies : développements et actualités p.58
15/11/2011 BORDEAUX Marques et design : les bons réflexes p.26
15/11/2011 PARIS Brevet 1 : enjeux et étapes p.22
16/11/2011 PARIS Brevet 2 : portée et stratégies p.23
17/11/2011 PARIS Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium p.35
17-18/11/2011 PARIS Médicaments génériques : évolutions réglementaires et éco. p.59
18/11/2011 PARIS La PI pour les achats techniques p.60
22/11/2011 PARIS Manager les projets d'innovation en intégrant la PI p.49
23/11/2011 PARIS Contrats attachés au droit des marques p.41
23-25/11/2011 STRASBOURG Module 5 : Le litige de propriété industrielle p.13
24-25/11/2011 PARIS Piloter la PI dans l'entreprise p.50
29/11/2011 PARIS Manager la PI dans les PME p.16
29/11/2011 PARIS Pratique juridique des contrats brevets (juristes) p.40
30/11/2011 PARIS Protéger et défendre sa PI en Chine p.33

DÉCEMBRE

01/12/2011 PARIS Droits de l'Internet et e-commerce p.29
02/12/2011 PARIS Gestion financière et fiscale des marques et du design p.52
02/12/2011 PARIS Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets info. p.56
07/12/2011 PARIS Fiscalité de la propriété industrielle p.48
08-09/12/2011 PARIS Evaluation financière des droits de PI p.47

* Nouvelle formation ajoutée après l'édition du catalogue.
Plus d'informations sur notre site web : www.ieepi.org.

À compléter et retourner à l'IEEPI, Parc d'innovation - 1 rue Cassini - 67400 Illkirch-Graffenstaden
Tél : 03.88.65.50.29 - Email : ieepi@ieepi.org ou à faxer au 03.88.65.54.47. Bulletin téléchargeable sur : www.ieepi.org

Nom du participant : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Tél : Fax : Email :

Nom et prénom du responsable formation :

Adresse :

Tél : Fax : Email :

À remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société :

Nom de l'organisme collecteur (ou autre société) :

Adresse :

Pers. à contacter :

Tél :

Cycle diplômant D.U. : «Stratégies de propriété intellectuelle et innovation» - Strasbourg

Module 1 <input type="checkbox"/> Innovation et management des connaissances	18 au 20 mai 2011
Module 2 <input type="checkbox"/> Gestion stratégique du capital intellectuel	15 au 17 juin 2011
Module 3 <input type="checkbox"/> Négocier les contrats de protection et de transfert avec succès	21 au 23 sept. 2011
Module 4 <input type="checkbox"/> Audit économique et évaluation des droits de propriété intellectuelle	19 au 21 oct. 2011
Module 5 <input type="checkbox"/> Le litige de propriété intellectuelle : stratégies judiciaires et aspects économiques	23 au 25 nov. 2011

Inscription	Tarif plein 2011	Tarif réduit 2011*
5 modules	6200 €	4900 €
4 modules	5100 €	4050 €
3 modules	4000 €	3200 €
2 modules	2850 €	2300 €
1 module	1700 €	1400 €

Cycle de formation au Licensing

du 21 au 25 mars et du 23 au 27 mai 2011 Paris 4800 € 3800 €

Formations courtes :

INNOVER	PROTÉGER	COOPÉRER	VALORISER	MANAGER	DÉFENDRE	SPECIFICITÉS
1.1 Manager la PI dans les PME	1.2 Stratégies d'innovation des PME	1.3 Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	1.4 Innover grâce aux brevets	1.5 Patent Mapping : la cartographie au service de votre stratégie	1.6 Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	
2.1 Brevet 1 : enjeux et étapes	2.2 Brevet 2 : portée et stratégies	2.3 Comment rédiger efficacement une demande de brevet ?	2.4 Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	2.5 Marques et design : les bons réflexes	2.6 Valoriser et défendre ses noms de domaine	2.7 Défendre et protéger ses marques sur Internet
2.8 Droits de l'Internet et e-commerce	2.9 Protéger et vendre les innovations non brevetables	2.10 Stratégies de protection internationale	2.11 Stratégies de PI en Asie	2.12 Protéger et défendre sa PI en Chine	2.13 Défendre ses marques dans le système publicitaire Google Adwords	
3.1 Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations	3.2 Sécuriser le travail collaboratif	3.3 Open-innovation et PI : les nouveaux modes de coopération	4.1 Licensing : réussir un transfert de technologie	4.2 Contrats attachés au droit des brevets	4.3 Pratique juridique des contrats attachés au droit des brevets (juristes)	4.4 Contrats attachés au droit des marques
4.5 Contrats attachés aux droits d'auteur, au design et aux créations info.	4.6 Contrats de recherche et de développement	4.7 Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	4.8 Optimiser le processus de valorisation	5.1 Audit PI et Due Diligence	5.2 Evaluation financière des droits de PI	5.3 Fiscalité de la propriété industrielle
5.4 Manager les projets d'innovation en intégrant la PI	5.5 Piloter la PI dans l'entreprise	5.6 Gérer les inventeurs et les créateurs salariés	5.7 Gestion financière et fiscale des marques et du design	6.1 Contrefaçon : agir et réagir	6.2 Médiation : une autre approche de la résolution de conflits	6.3 Anticiper et gérer le risque du contentieux PI
7.1 Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets info.	7.2 Droit d'auteur et droits de l'image : les points clés	7.3 Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités	7.4 Médicaments génériques : évolutions réglementaires et économiques	7.5 La PI pour les achats techniques	7.6 Maîtriser l'anglais de la propriété intellectuelle	7.7 Actualités du droit des marques, dessins et modèles

Ci-joint un chèque à l'ordre de l'IEEPI Règlement à réception de la facture
 Règlement effectué par un organisme collecteur

*Tarif réduit applicable au titre de :

- PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe)
 Universitaire du réseau C.U.R.I.E.
 Personnel du CNRS

Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

À :

Le :

Nom du signataire :

TOTAL NET (€) :

Afin de favoriser les échanges entre participants, intervenants et organisateurs, le déjeuner est pris en commun. Les pauses et déjeuner sont offerts.

Cachet et signature : le signataire a pris connaissance des conditions générales de participation et les accepte.

Conditions générales



MODALITÉS PRATIQUES

Les lieu et horaires du stage sont précisés sur votre convocation. En principe, les formations se déroulent de 9h à 17h30, soit 7 heures par jour.

L'IEEPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles au programme. En cas de besoin, des sessions peuvent être ajoutées ou déplacées.

Le stagiaire reçoit un certificat de formation dans les jours suivants la fin de la session.

ANNULATION

Toute annulation doit être confirmée par écrit.

Les frais d'annulation sont les suivants :

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : 90€ de frais administratifs seront facturés.
- Entre 14 jours calendaires et 3 jours calendaires avant le début de la formation : 50% des frais de formation seront facturés.
- Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : les frais d'inscription seront facturés en totalité.

Cependant un remplacement par un collègue peut être effectué sous condition (nous contacter).

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, l'IEEPI se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin situé au recto, dûment rempli.

L'IEEPI est un organisme de formation enregistré sous le numéro : 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Chaque inscription fait l'objet d'une lettre de confirmation puis d'une convention de formation adressées au responsable de l'inscription. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'IEEPI avant le début de la formation.

Environ 15 jours avant le début de la session, une convocation est adressée au participant. Elle mentionne les informations suivantes : intitulé, date, lieu, plan d'accès.

A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est adressée au responsable de l'inscription.

TARIFS

Tous nos tarifs indiqués sont nets. L'IEEPI n'est pas assujéti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. De plus, le nombre de places par formation étant limité, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre pour vous inscrire.

Les frais de pause et de restauration sont offerts.

Un tarif réduit est applicable, sous conditions, aux PME (moins de 250 employés), aux membres universitaires du réseau C.U.R.I.E. et au personnel du CNRS. Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit. Nous contacter pour toute précision.

PAIEMENT

Le règlement du prix de formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de l'IEEPI. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu conformément à la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 Août 2008 à des pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signé. En cas de prise en charge partielle de votre OPCA, la différence du coût vous sera directement facturée. Si l'accord de prise en charge de votre OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Tant que les frais d'inscription n'auront pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'IEEPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

Informations pratiques



L'IEEPI est situé dans le Parc d'Innovation d'Illkirch.

Illkirch se situe dans la partie sud de la Communauté Urbaine de Strasbourg, à environ 15 minutes en voiture du centre de Strasbourg (Gare TGV) ou de l'aéroport international d'Entzheim, et à environ 30 minutes par transport en commun (Tram A, arrêt Campus d'Illkirch).

Tarifs du cycle diplômant

	Plein tarif :	Tarif réduit ⁽¹⁾ :
• 1 module (3 jours)	1700 € net	1400 € net
• 2 modules	2850 € net	2300 € net
• 3 modules	4000 € net	3200 € net
• 4 modules	5100 € net	4050 € net
• 5 modules	6200 € net ⁽²⁾	4900 € net ⁽²⁾

Tarifs du cycle complet de formation au licensing

• 10 journées	4800 € net	3800 € net
---------------	------------	------------

Tarifs des formations courtes

• 1 journée	590 € net	460 € net
• 2 journées	1120 € net	880 € net

Les prix incluent la documentation pédagogique.
Les frais de restauration sont offerts.

⁽¹⁾ Le tarif réduit est applicable aux PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe), aux membres universitaires du réseau C.U.R.I.E. et au personnel du CNRS. Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

⁽²⁾ Frais universitaires non compris.

Modes de paiement

- Par chèque établi à l'ordre et adressé à :
IEEPI - 1, rue Cassini - 67400 ILLKIRCH
- Par virement sur le compte de l'IEEPI : 17607 00001 70218044223 58
en indiquant le nom du participant et le numéro de facture.

Hébergement

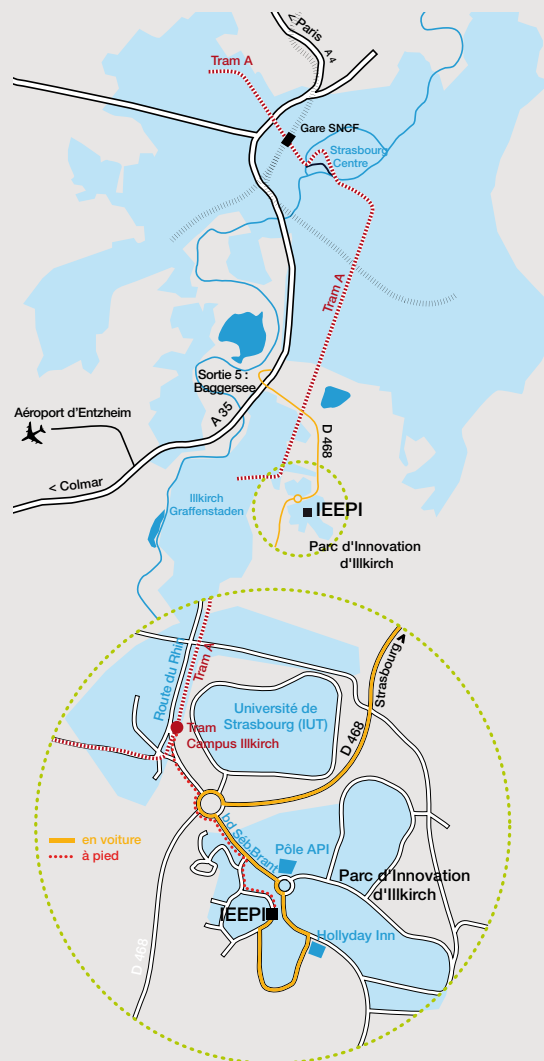
Réservations recommandées le plus tôt possible.
Nous contacter pour obtenir des coordonnées d'hôtels.
Les réservations sont à faire par le stagiaire.

Lieu & horaires

Ils sont précisés sur votre convocation. Les horaires de formation sont en général : 9h - 17h30.

Site internet

Vous pouvez consulter toute l'offre de formation de l'IEEPI et vous inscrire en ligne sur : www.ieepi.org.



Pour tout renseignement
IEEPI - Institut Européen Entreprise et
Propriété Intellectuelle
Parc d'innovation - 1, rue Cassini
67400 ILLKIRCH

Tél. : 03 88 65 50 29 | Fax : 03 88 65 54 47
ieepi@ieepi.org | www.ieepi.org

www.ieepi.org



Ne laissez pas vos **IDÉES**
vous échapper !



IEEPI

INSTITUT **E**UROPEEN **E**NTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Parc d'innovation
1, rue Cassini 67400 ILLKIRCH
Tél. : 03 88 65 50 29 | Fax : 03 88 65 54 47
ieepi@ieepi.org | www.ieepi.org